



POST TENEBRAS LUX

**COMMISSION DE GESTION**

**DU**

**POUVOIR JUDICIAIRE**

**COMPTE RENDU**

**DE L'ACTIVITE DES TRIBUNAUX**

**EN 1996**

\* \* \*

Avril 1997

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>3</b>
1.1.1. Les magistrats	3
1.1.1.1. Les magistrats de carrière	3
1.1.1.2. Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)	3
1.1.1.3. Les juges prud'hommes	4
1.1.2. Les collaborateurs	4
1.1.3. Les avocats	4
1.1.4. Enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice	4
<b>1.2 BUDGET</b>	<b>5</b>
1.2.1. Le budget de fonctionnement	5
1.2.1.1. Les charges	5
1.2.1.2. Les revenus	5
1.2.1.3. Commentaire	6
1.2.2. Le budget d'investissement	6
<b>1.3. ACTIVITES DES SERVICES CENTRAUX</b>	<b>6</b>
1.3.1. Le Projet Informatique JUDiciaire GENEvois (I-JUGE)	6
1.3.2. Les caisses et la comptabilité	7
1.3.3. L'assistance juridique	7
1.3.4. Le contentieux	8
1.3.5. La documentation juridique et les bibliothèques	8
1.3.6. Les pièces à conviction	8
1.3.7. Les conseils en criminalistique	9
1.3.8. Les photocopies	9
1.3.9. Les loges d'accueil	9
<b>2. ACTIVITES DES JURIDICTIONS</b>	<b>9</b>
2.1. Approche globale - Civil, Pénal, Administratif	9
2.1.1. Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1996	9
2.1.2. Statistiques globales du domaine pénal	9
2.1.3. Statistiques globales du domaine civil	10
2.1.4. Statistiques globales du domaine administratif	10
2.1.5. Statistiques globales divers et assistance juridique	10
<b>2.2. APPROCHE PAR JURIDICTION</b>	<b>11</b>
2.2.1. La Cour de justice	11
2.2.1.1. Statistiques globales de la Cour	11
2.2.1.2. La Présidence	11
2.2.1.3. La Chambre civile	11
2.2.1.4. La Chambre des affaires sommaires	12
2.2.1.5. La Chambre d'appel des baux et loyers	12
2.2.1.6. L'Autorité de surveillance	12
2.2.2. La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	13
2.2.3. La Chambre d'accusation	13

2.2.4.	La Cour de cassation	14
2.2.5.	Les juridictions administratives	14
2.2.5.1.	Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances	14
2.2.5.2.	Le Tribunal cantonal des assurances	15
2.2.5.3.	Le Tribunal des conflits	15
2.2.5.4.	Le Tribunal arbitral	15
2.2.5.5.	Les Commissions diverses	15
2.2.6.	Le Tribunal de première instance	16
2.2.6.1.	En général	16
2.2.6.2.	Affaires civiles	16
2.2.6.3.	Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) *	17
2.2.7.	Le Tribunal de police	17
2.2.8.	La juridiction des baux et loyers	17
2.2.8.1.	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	17
2.2.8.2.	Le Tribunal des baux et loyers	17
2.2.9.	Juridiction des Prud'Hommes	18
2.2.10.	Le Tribunal tutélaire	19
2.2.11.	La Justice de Paix	19
2.2.12.	Le Tribunal de la jeunesse	19
2.2.13.	Le Ministère public	20
2.2.13.1.	Statistiques globales	20
2.2.13.2.	Détails des opérations	21
2.2.13.3.	Exécution des jugements d'évacuation	21
2.2.14.	Les juges d'instruction	21
2.2.14.1.	Procédures pénales	21
2.2.14.2.	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)	21
2.2.14.3.	Activités des juges d'instruction	21
	<i>Annexes</i>	23
	Tableaux des magistrats du pouvoir judiciaire	25
	Événements de la vie judiciaire en 1996	39

# COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

## COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 1996

### Introduction

Pour des raisons liées essentiellement à l'évolution défavorable de la conjoncture économique, les causes soumises à la justice ont connu un bond considérable à la fin de la précédente législature et durant les premières années de celle qui vient de s'achever. Ce phénomène conjoncturel s'est heureusement «tassé» depuis lors et, dans plusieurs domaines, le nombre des causes nouvelles enregistre une courbe descendante, sans jamais toutefois se rapprocher des chiffres enregistrés à la fin des années 1980.

Ce besoin accru de justice doit dès lors être considéré comme un phénomène permanent. Il s'explique par un besoin croissant de s'adresser au juge et il est favorisé par une législation en constante augmentation. Ses effets sont en outre amplifiés par la complexité toujours plus grande des litiges soumis à la justice, qui trouve notamment son explication dans l'«internationalisation» du droit et une effervescence accrue dans la circulation des biens et des personnes.

Si le pouvoir judiciaire a pu faire face à ce défi, alors même que les moyens mis à sa disposition n'augmentaient qu'à doses homéopathiques, c'est grâce à une mobilisation maximale de ses magistrats et collabora-

teurs. La crainte est toutefois d'ores et déjà présente que cette évolution entraîne une diminution de la qualité des décisions et de l'écoute accordée aux justiciables. En matière pénale, la politique criminelle permet en partie d'adapter les efforts et les ressources disponibles. Pour la justice civile ou administrative, une telle souplesse n'existe pas.

C'est dire que, si notre collectivité veut conserver une justice adaptée à ses besoins, disponible pour ses citoyens et à la hauteur de ses responsabilités de cité internationale, des efforts devront être consentis par le législateur et des choix politiques clairs devront être opérés, non seulement à travers des budgets, mais aussi par la simplification des procédures et la renonciation à multiplier, au seul profit des querulents, les possibilités d'opposition, de recours ou d'appels de toutes natures.

Sauf à mettre en péril l'équilibre des pouvoirs de l'Etat, il n'est plus possible de faire l'impasse sur l'insuffisance des moyens alloués à la justice pour assumer les tâches grandissantes qu'on est en droit d'attendre qu'elle assume avec diligence, mais aussi avec sérénité.

## 1. Informations générales

### 1.1.1 Les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire, troisième pouvoir de l'Etat, sont élus tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 1996, 68 magistrats de carrière et 117 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus. Les 15 juges d'instruction ont été élus par le peuple, les autres magistrats l'ont été tacitement.

Les juges prud'hommes sont élus séparément. Lors de la dernière élection du mois d'avril 1993, 527 juges prud'hommes ont été élus (cf. arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993).

#### 1.1.1.1 Les magistrats de carrière

Suite à la modification de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 janvier 1996, entrée en vigueur le 23 mars 1996, le nombre des magistrats de carrière a passé de 66 à 68, (un juge à la Cour de Justice et un substitut supplémentaires). Sur 68 magistrats en charge au 31 décembre 1996, on comptait 22 femmes qui représentent le 32,3% de la magistrature.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Parti radical	15 magistr. soit 22,7%	15 magistr. soit 22,7%	15 magistr. soit 22,7%	14 magistr. soit 21,2%	14 magistr. soit 21,2%	14 magistr. soit 20,6%
Parti socialiste	17 magistr. soit 25,8%	16 magistr. soit 24,2%	16 magistr. soit 24,2%	16 magistr. soit 24,2%	17 magistr. soit 25,8%	17 magistr. soit 25%
Parti libéral	17 magistr. soit 25,8%	17 magistr. soit 25,8%	17 magistr. soit 25,8%	18 magistr. soit 27,3%	18 magistr. soit 27,3%	18 magistr. soit 26,5%
Parti démocrate chrétien	15 magistr. soit 22,7%	16 magistr. soit 24,2%	16 magistr. soit 24,2%	16 magistr. soit 24,2%	15 magistr. soit 22,7%	15 magistr. soit 22%
Parti écologiste	2 magistr. soit 3%	3 magistr. soit 4,4%				
Alliance de gauche						1 magistrat soit 1,5%
<b>Total des magistrats</b>	<b>66 magistr.</b>	<b>68 magistr.</b>				

#### 1.1.1.2. Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 1996, on comptait 117 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits, 53 juges suppléants et 58 juges assesseurs.

A cette date, sur les 117 magistrats non de carrière, on comptait 28 femmes, soit une de plus qu'au 31 décembre 1995. Les femmes représentent 24% de cette catégorie de magistrats.

### 1.1.1.3 Les juges prud'hommes

La loi prévoit l'élection de 576 juges prud'hommes. Compte tenu, d'une part, du fait que tous les postes n'ont pas été repourvus lors des élections générales de 1993, des démissions, décès et autres cas de fin de fonction et, d'autre part, des élections complémentaires qui ont eu lieu dans certains groupes, on dénombrait 503 juges prud'hommes au 31 décembre 1996.

Les juges prud'hommes représentant les employeurs étaient au nombre de 257, dont 33 femmes, et les juges représentant les salariés, 246, dont 42 femmes.

On comptait ainsi, au 31 décembre 1996, 14,9% de femmes parmi les juges prud'hommes.

## 1.1.2 Les collaborateurs

### Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre de postes au budget des greffes	172,5	172,5	172,5	170,5	170,5	172,9
- des services centraux	19	21	21	23	24	24,6
<b>Total</b>	<b>191,5</b>	<b>193,5</b>	<b>193,5</b>	<b>193,5</b>	<b>194,5</b>	<b>197,5</b>

Au 31 décembre 1996, les 197,5 postes étaient occupés par 220 personnes, dont 127 femmes. Les collaboratrices représentent ainsi 57,7% de l'effectif.

S'agissant de l'effectif, le manque de ressources humaines et les contraintes budgétaires nous ont conduits, depuis une dizaine d'années, à recourir aux services de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) pour répondre aux demandes constantes des services du Palais. Près de 400 contrats, d'une durée prévue entre 3 et 12 mois, ont été conclus entre 1987 et février 1997, représentant environ 2'000 mois/hommes de travail.

### Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1991 et 1996

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1991	62	239
1992	65	226
1993	57	331
1994	62	359
1995	* 40	218
1996	** 45	169

\* réduction due à une diminution de l'offre de l'OCE

\*\* y compris jeunes chômeurs en premier emploi (6) et personnes bénéficiant du RMCAS (2)

Nous poursuivons nos efforts d'intégration et de formation pour améliorer la collaboration de ce personnel temporaire. Au cours des six dernières années, 21,5 chômeurs, en moyenne, ont en permanence travaillé dans les différents services et greffes du Palais. Par leur motivation

et leurs compétences, ils fournissent des prestations appréciées, sans lesquelles nous ne pourrions faire face au volume de travail administratif. Ils représentent un apport conjoncturel de forces de travail, indispensable au fonctionnement des services.

## 1.1.3 Les avocats

Il nous paraît utile de mettre en relation l'effectif des magistrats et de leurs collaborateurs avec l'augmentation du nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	
Avocats	804	850	915	917	961	945	soit 17,5% d'augmentation entre 91 et 96
Avocats-stagiaires	247	260	266	286	289	312	soit 26,3% d'augmentation entre 91 et 96
<b>Total</b>	<b>1'051</b>	<b>1'100</b>	<b>1'181</b>	<b>1'203</b>	<b>1'250</b>	<b>1'257</b>	<b>soit 19,6% d'augmentation entre 91 et 96</b>

\* dont 54 avocats rattachés au barreau d'un autre canton (39 en 1994, 45 en 1995)

Au 31 décembre 1996, Genève comptait un juge de carrière pour 5'888 habitants et un avocat pour 319 habitants. On précisera encore que le nombre des avocats a progressé de 19,6% entre 1991 et 1996, alors que celui des magistrats n'a augmenté que de 3% et celui des collaborateurs de 3,1%.

## 1.1.4 Enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice

Dans le but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires, la Commission de gestion a chargé un groupe de travail, composé de magistrats et de fonctionnaires, de conduire une démarche «qualité».

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer dans le temps l'appréciation qualitative, faite par les utilisateurs, des activités déployées au Palais de justice, le groupe de travail, assisté par le Centre de formation et un consultant externe, a lancé, fin 1995, une enquête de satisfaction auprès des avocats et des notaires genevois.

La quantité et la qualité des réponses reçues ont été révélatrices de l'intérêt qu'a suscité cette enquête. Près d'un avocat sur deux, dont plus de 200 chefs d'étude et deux notaires sur trois ont renvoyé leur questionnaire. 1267 appréciations sur les juridictions ont ainsi pu être analysées.

Egalement interrogés sur l'évolution globale des charges, des moyens et du fonctionnement du Palais de justice, au cours des trois dernières années, les participants à l'enquête qui se sont exprimés sur ces questions ont permis de dégager les tendances suivantes :

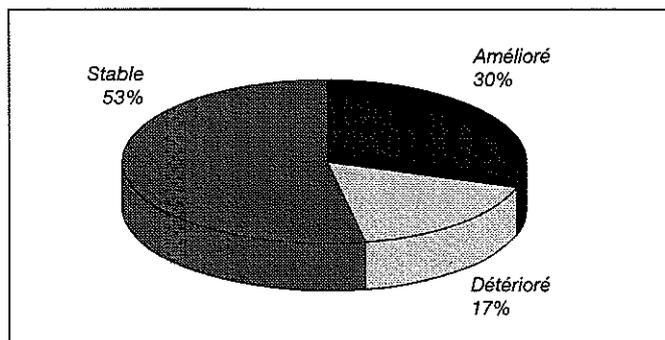
61% estiment que la charge du Palais de justice a augmenté plus rapidement que ses moyens;

55% jugent que les moyens du Palais de justice sont insuffisants, voire très insuffisants;

83% considèrent qu'au cours des trois dernières années, le fonctionnement du Palais de justice est resté stable ou s'est amélioré (17% perçoivent une détérioration).

Mis en relation avec les deux appréciations précédentes, ce résultat est encourageant et confirme que d'importants efforts sont déployés pour faire face aux besoins de justice de la population, qui ont crû fortement depuis le début de la crise économique.

### Appréciation de l'évolution du fonctionnement du Palais de justice au cours des trois dernières années (1993-1995)



Dans son rapport, outre l'analyse des résultats, le groupe de travail a identifié des messages clairs et défini des priorités.

En juin 1996, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire a adopté le rapport. Elle a chargé le groupe de travail de prendre toutes dispositions utiles pour assurer une continuité de la démarche et la traduire en plan d'action.

Différentes décisions ont déjà été prises et plusieurs projets sont, actuellement, en cours de réalisation.

Une deuxième enquête, cette fois auprès des justiciables résidant dans le canton de Genève, sera lancée au printemps 1997.

## 1.2 Budget

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émargent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

### 1.2.1 Le budget de fonctionnement

#### 1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

#### Evolution des charges de fonctionnement

	1991	1992	1993	1994	1995	*1996
ETAT	4'543'767'426.-	4'906'084'566.-	5'018'354'000.-	5'013'404'349.-	5'280'586'839.-	5'117'098'023.-
DJPT	533'351'377.-	548'185'276.-	550'510'511.-	547'757'718.-	568'700'312.-	575'900'208.-
soit % budget Etat	11,74%	11,17%	10,97%	10,93%	10,76%	11,25%
JUSTICE	45'137'141.-	48'002'088.-	49'104'668.-	49'616'935.-	57'970'518.-	58'660'385.-
soit % budget Etat	0,99%	0,98%	0,98%	0,99%	1,10%	1,15%
soit % budget DJPT	8,46%	8,76%	8,92%	9,06%	10,19%	10,19%

\* comptes provisoires

Entre 1991 et 1996, les charges de fonctionnement de l'Etat ont progressé de 12,6% et celles du DJPT de 7,98%. Les charges des services généraux de la justice ont, quant à elles, progressé de 24,45%. Cette progression est largement due au développement des imputations internes (1991 = 0; 1996 = 2'651'114.-), à l'accroissement des amortissements (1991 = 1'574'000.-; 1996 = 3'164'000.-) et à l'augmentation des frais variables, à savoir la rémunération des prestations fournies par des tiers. De Frs. 4'651'667.- au 31 décembre 1990, ces frais sont passés à Frs. 9'573'176.- au 31 décembre 1996, soit une augmentation de 105,8%.

L'augmentation des frais variables a pour causes principales, outre l'inflation, (16,5% durant la période décembre 1990 - décembre 1996), l'introduction de la TVA et l'augmentation des taxes PTT, ainsi que celles des frais d'assistance juridique et des frais d'expertises, particulièrement importantes dans les affaires financières complexes.

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrats et des fonctionnaires du Pouvoir judiciaire n'a, en revanche, progressé que de 18,45% (Frs. 27'819'484.- en 1990; Frs. 32'952'696.- en 1996), soit moins de 2% en francs constants.

On relèvera que les charges de fonctionnement des services généraux de la justice représentent à peine plus de 1% (1,15%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et un peu plus de 10% (10,19%) de celles du DJPT.

### 1.2.1.2 Les revenus

#### Evolution des revenus

	1991	1992	1993	1994	1995	*1996
	10'331'895.-	15'519'423.-	24'884'996.-	19'438'784.-	28'345'157.-	28'787'656.-

\* comptes provisoires

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

#### a) Les émoluments

	1991	1992	1993	1994	1995	*1996
Emoluments	9'657'816.-	11'445'578.-	11'499'167.-	10'639'343.-	12'189'348.-	10'738'440.-

\* comptes provisoires

L'évolution des émoluments est due à l'augmentation du volume des affaires civiles, notamment des procédures sommaires et, au fait que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, à la demande des services financiers de l'Etat, les émoluments des justiciables plaçant au bénéfice de l'assistance juridique sont comptabilisés. En contrepartie, les frais d'assistance correspondants sont comptabilisés sous forme d'une subvention à chaque juridiction, ce qui a eu pour conséquence de les augmenter de plus d'un million.

Le tassement du montant des émoluments, en 1996, est lié à celui des affaires et à la jurisprudence du Tribunal fédéral qui a conduit les juridictions civiles à plafonner à Fr. 100'000.— les émoluments perçus pour les affaires dont la valeur litigieuse est très importante.

## a) Les confiscations

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Confiscations	329'452.-	3'382'212.-	12'179'425.-	5'982'777.-	3'191'287.-	16'461'440.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés, comme cela a été le cas en 1993 et en 1996, par le dénouement d'une affaire particulièrement importante.

### 1.2.1.3 Commentaire

Le montant des charges et des revenus fait apparaître que le coût des services généraux de la Justice (charges moins revenus) est passé de Frs. 33'023'966.- en 1990 à Frs. 29'872'729.- en 1996, soit une diminution de 10,5%, due essentiellement au produit des confiscations.

En 1996, le coût net par habitant s'est élevé à Frs. 74,60, soit une diminution de 15,75% par rapport à celui de 1990 (Fr. 83,35).

On peut ainsi affirmer qu'en francs constants, (16,5% d'inflation cumulée) la Justice coûtait aux contribuables, en fin de législature, un tiers moins cher (- 38,28%) qu'au début de celle-ci.

Ces chiffres confirment l'importance des efforts consentis par la Justice au cours de ces dernières années, économiquement difficiles, pour maîtriser ses coûts et participer au redressement des finances publiques.

## 1.2.2 Le budget d'investissement

### Evolution des charges d'investissement

	1991	1992	1993	1994	1995	* 1996
ETAT	569'666'611.-	523'419'563.-	562'427'353.-	480'905'192.-	397'897'337.-	384'280'268.-
DJPT soit % budget ETAT	106'872'112.- 18,76%	55'293'582.- 10,56%	52'162'265.- 9,28%	35'683'151.- 7,40%	24'823'164.- 6,24%	19'035'479.- 4,95%
JUSTICE soit % budget ETAT	4'951'829.- 0,87%	4'452'519.- 0,85%	4'477'449.- 0,80%	7'991'368.- 1,66%	5'105'758.- 1,28%	2'374'143.- 0,62%
soit % budget DJPT	4,63%	8,05%	8,58%	16,57%	20,57%	12,47%

\* comptes provisoires

Les charges d'investissement des services généraux de la justice correspondent à des crédits grands travaux (bâtiments et équipements) et à des crédits pour l'acquisition et le renouvellement du matériel informatique.

En ce qui concerne les investissements en matière de construction, un effort significatif (Frs. 27'000'000.-) a été consenti ces dernières années pour réaliser une extension du Palais de Justice dans la cour de Saint-Antoine, qui a été inaugurée officiellement le 13 juin 1995. De plus le projet de réhabilitation du bâtiment de Saint-Antoine a été adopté. Les travaux devraient commencer au printemps 1997 et être achevés en été 1999.

## 1.3. Activités des services centraux

### 1.3.1 Le Projet Informatique Judiciaire Genevois (I-JUGE)

#### Compte rendu de l'activité du service informatique en 1996

Le projet Symphonie de réforme informatique de l'Etat a passé durant l'année 1996 d'un stade de conception à un stade plus opérationnel avec la création du centre d'exploitation des technologies de l'information (CETI) et du centre de développement (CDTI). Le Palais de justice y a apporté sa contribution en y déléguant plusieurs personnes, son administrateur comme membre du comité de pilotage de la réforme (CPIE) et comme président de la commission de gestion du portefeuille des projets, son responsable informatique comme membre de l'état-major du CPIE, en charge des conventions de service et des relations avec la maîtrise d'ouvrage, et des collaborateurs du service informatique, qui ont participé aux divers chantiers et ateliers mis en place dans le cadre du projet.

Cette avancée significative de la réforme a impliqué pour le service informatique du Palais de justice, notamment pour sa direction, de préparer la reprise des activités du service par les nouvelles structures mises en place avec comme objectifs

- le maintien de la qualité des prestations et des niveaux de services offerts;
- de préserver notre capital humain en connaissances du Palais et de ses métiers en veillant à ne pas démobiliser le personnel concerné par un rattachement non voulu et/ou mal compris.

S'agissant de l'activité du service informatique du Palais de justice en 1996, elle a porté essentiellement sur des tâches de maintenance évolutive de nos applications informatiques et sur l'assistance et le support de 300 utilisateurs, magistrats et fonctionnaires.

Gérer le «quotidien» est une tâche lourde qui représente l'essentiel de l'activité du service, lequel y consacre environ le 75% de son temps disponible. Aujourd'hui, avec un effectif de 7 postes plus un poste d'agent spécialisé, ce service n'est toujours pas en mesure de faire face seul à la nécessaire évolution du système informatique du Pouvoir judiciaire. La réforme informatique de l'Etat, avec le regroupement des ressources humaines, financières et matérielles et le développement de synergies nouvelles, devraient permettre, à moyen terme, de répondre à cette préoccupation.

Sur le plan des développements nouveaux, l'année a été marquée:

- à la juridiction des Prud'hommes, par l'analyse, la réalisation et les tests de l'application de gestion des dossiers judiciaires, avec une mise en exploitation progressive dès le 1<sup>er</sup> janvier 1997;
- à la Justice de Paix, par la mise en exploitation de l'application de gestion des dossiers de successions (les fiches de décès et le dépôt des testaments) et par les travaux d'aménagement des programmes, suite aux tests effectués, de traitement des dossiers de répudiation, d'administration d'office, de liquidation officielle et de bénéfice d'inventaire.
- par une pré-étude et le développement d'une maquette simplifiée, en architecture client-serveur, de nos applications de gestion des dossiers sous le logiciel BASISplus.

Pour les projets d'infrastructures, l'année a vu le renouvellement de nos serveurs bureautiques. De plus, nous avons poursuivi notre effort de renouvellement de notre parc d'imprimantes et le remplacement progressif de nos terminaux alphanumériques par des postes de travail de type PC.

En ce qui concerne les principaux travaux de maintenance évolutive et de support, l'effort a essentiellement porté sur:

- la migration, vers la nouvelle architecture de nos serveurs d'application, de la maquette de gestion de la jurisprudence genevoise basée sur les programmes acquis auprès du Tribunal fédéral;
- l'adaptation des programmes de gestion des procédures de la Chambre d'accusation pour permettre le traitement des recours contre les décisions du chef de la police;
- l'adaptation de certains programmes concernant la gestion des dossiers d'assistance juridique pour les taxations d'office en matière civile;
- l'adaptation de certains programmes, pour les besoins du Parquet, concernant la gestion des détentions préventives effectuées hors du canton ou après qu'un jugement a été cassé;
- l'adaptation de l'interface entre la bureautique *All-in-one* et l'application de gestion des procédures pénales pour permettre aux juges d'instruction le traitement simplifié des ordonnances de condamnation et de soit communiqué;
- la modification des programmes de gestion des procédures pénales et civiles, afin de les adapter aux besoins nouveaux des utilisateurs et de suivre les modifications législatives, notamment le changement d'appellation de la Chambre des tutelles en Tribunal tutélaire.

**Postes et budget informatique**

	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre de postes	7	7	7	7,5	7+1 agent spécialisé
Budget de fonctionnement	674'930.-	945'000.-	919'950.-	930'000.-	1'011'600.-
Budget d'investissement	1'100'000.-	1'224'500.-	1'224'500.-	354'000.-	423'000.-

**Prestations offertes**

Prestations	% de l'activité
Fourniture et exploitation de moyens informatiques (host, serveur, réseau, postes de travail, etc...)	35%
Support, maintenance et formation utilisateurs (application bureautique et métiers)	30%
Développement et maintenance applicative (dont 1/3 développements nouveaux et 2/3 maintenance)	35%

**Quelques chiffres**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Nombre de terminaux et stations de travail	250	268	278	279	279	300
Nombre de PC	-	5	14	26	58	65
Nombre d'imprimantes	100	100	110	110	115	120
Nombre de serveurs (Host)	3	4	4	4	4	4
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12	24'393	69'277	109'722	148'733	189'927	232'099
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12	115'986	135'524	157'716	181'361	203'659	225'279

**1.3.2 Les caisses et la comptabilité**

Le processus de centralisation des services de caisse et comptabilité s'est développé parallèlement à l'informatisation des procédures.

Sous réserve du Tribunal administratif, du Tribunal de la jeunesse et de la juridiction des Prud'hommes, le service central gère les caisses et comptabilités de toutes les juridictions, ainsi que 796 comptes provisionnels, dont 343 comptes d'études d'avocats. En 1996, 2346 comptes débiteurs pour la Justice de paix et le Tribunal tutélaire ont été ouverts. Enfin, le nombre des comptes de consignation de loyers a encore augmenté. On en dénombre 412, pour un total de Frs. 3'345'698.15 de loyers consignés.

Vu l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1995, de la nouvelle loi sur la création d'un fonds destiné à lutter contre la drogue et la prévention de la toxicomanie (E.3.18), votée le 26 mai 1994, le Service de caisse a tenu une comptabilité détaillée et distincte des frais de procédure et des confiscations en matière d'application de la loi fédérale sur les stupéfiants.

Frais de procédure déboursés	438'946.-
Confiscations de fonds saisis	2'804'608.-

Le Grand Conseil étant opposé à la déduction de ces frais du montant des confiscations, avant attribution au fonds, cette comptabilité a été abandonnée en 1996.

**Total des mouvements des comptes de bilan**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Débets	41'988'000.-	75'326'000.-	89'330'408.-	119'644'141.-	102'222'639.-	124'785'395.42
Crédits	35'090'000.-	63'818'000.-	79'028'427.-	104'014'021.-	90'358'287.-	99'641'400.22
Nombre de transactions par année	32'197	43'000	49'500	46'500	49'804	49'982

L'évolution de ces comptes est liée à trois éléments importants:

- l'entrée en vigueur, en 1991, de la réglementation sur la consignation des loyers, qui s'est fortement développée depuis 1992;
- la mise en application, dès mars 1993, d'un contrat régissant l'exploitation des comptes provisionnels d'avocats et de tiers, qui a favorisé l'ouverture de nouveaux comptes et la prise en charge, dès avril 1992, des comptes de bilan de la Justice de paix et du Tribunal tutélaire;
- la mise en exploitation, en 1992, du compte de consignation des pièces à conviction en espèces et son développement en trois comptes distincts en 1995.

**1.3.3 L'assistance juridique**

**a) Assistance juridique civile et administrative**

Corollaire de la dégradation de la situation économique, le nombre des requêtes d'assistance juridique ne cesse d'augmenter. Environ 70% des requêtes d'assistance juridique civile et administrative ont pour objet une

procédure relevant du droit de la famille. Suite à l'abaissement de la majorité à 18 ans, les actions alimentaires d'enfants majeurs à l'égard de leurs parents sont en augmentation. Dans les autres domaines, les requêtes relatives à la constitution de partie civile dans les procédures pénales et aux procédures devant l'Instance d'indemnisation de la LAVI prennent une place importante.

L'avance des frais de faillites volontaires a passé de Frs. 5'000,— en 1995 à Frs. 22'500,— pour 1996.

#### b) Assistance juridique pénale

Le nombre de demandes d'assistance juridique pénale a légèrement augmenté par rapport à 1995.

#### Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Civiles et adm.	1279	1432	1663	1733	1921	2193
Pénales	1113	1051	1017	993	922	950
TOTAL	2392	2483	2680	2726	2843	3143

#### Assistances juridiques octroyées

	1992	1993	1994	1995	1996
Procédures TA	14	11	27	48	47
Procédures Cour et TPI	725	822	690	570	676

#### c) Taxations

Taxations	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Civiles	917'784.-	1'149'907.-	1'241'684.-	1'562'529.-	1'626'452.-	2'405'580.-
Pénales	1'163'006.-	1'041'962.-	1'029'854.-	1'232'949.-	1'041'593.-	1'080'767.-
Total	2'080'790.-	2'191'869.-	2'271'538.-	2'795'478.-	2'668'045.-	3'486'347.-

Le nouveau règlement sur l'assistance juridique du 27 mars 1996 fixe un tarif horaire de Frs. 150,— pour les chefs d'étude, Frs. 125,— pour les collaborateurs et Frs. 65,— pour les avocats-stagiaires, TVA en sus, alors que le règlement de 1988 prévoyait une indemnité horaire respectivement de Frs. 120,—, Frs. 100,— et Frs. 50,—. Cette adaptation des tarifs a contribué à augmenter considérablement les montants versés par l'Etat aux avocats.

Saisi de recours de droit public contre des décisions de taxation appliquant les anciens tarifs, le Tribunal fédéral avait d'ailleurs considéré, par arrêts du 31 janvier 1996, que l'indemnité horaire prévue par l'ancien règlement n'assurait plus au défenseur d'office une rémunération équitable. Le Vice-président du Tribunal de première instance a donc décidé d'appliquer aux activités déployées du 1<sup>er</sup> janvier 1995 au 27 mars 1996 les tarifs intermédiaires suivants: Frs. 140,— (TVA incluse) pour les chefs d'étude; Frs. 110,— pour les collaborateurs et Frs. 60,— pour les avocats-stagiaires.

Enfin, en date du 25 novembre 1996, le Conseil d'Etat a autorisé le service de l'assistance juridique à payer aux avocats contribuables TVA en 1995, un montant correspondant à 5,2% des indemnités qui leur ont été versées —

pour les prestations effectuées dès le 1<sup>er</sup> janvier 1995 — sur la base de décisions de taxation qui étaient définitives au 31 janvier 1996. Le coût résultant de cette décision sera comptabilisé en 1997.

#### d) Emoluments

	1995	1996
Cour de justice	383'249.-	302'724.50
Tribunal de 1 <sup>re</sup> instance	732'245.-	682'755.-
Justice de paix	36.-	40.-
TOTAL	1'115'530.-	985'520.-

#### e) Recours

Le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique civile et administrative a passé de 20% en 1995 à 16% en 1996. En matière pénale, le pourcentage passe de 6,7% à 5%. Sur 497 décisions de refus, d'irrecevabilité et de révocation, rendues en 1996, 108 ont fait l'objet d'un recours devant le Président de la Cour de justice.

### 1.3.4 Le contentieux

Le recouvrement des émoluments fixés par les juridictions civiles et prud'homales, ainsi que des montants versés aux avocats dans les cas où l'assistance juridique a été révoquée, a permis d'encaisser, en 1996, Frs. 32'466.-. Les créances pour un montant total de Frs. 46'439.- ont dû, en revanche, être abandonnées (faillite, actes de défaut de biens, domicile à l'étranger). Les frais de poursuites engagés se sont élevés à Frs. 5'910.-.

### 1.3.5 La documentation juridique et les bibliothèques

Depuis 1991, la gestion de la documentation et des bibliothèques du Palais a connu de profondes réformes avec le développement d'un service central.

Dans la perspective du déménagement de la bibliothèque centrale dans les nouveaux locaux de l'extension du Palais de justice, un nouveau concept de gestion a été élaboré.

En février 1994, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire a adopté le rapport des bibliothécaires, préconisant la centralisation de la gestion des bibliothèques des juridictions. C'est désormais depuis la bibliothèque centrale que sont gérés les commandes, les abonnements et les reliures de toutes les bibliothèques des juridictions.

En avril 1995, la bibliothèque centrale a déménagé dans ses nouveaux locaux. Grâce à la mise à disposition de places de travail supplémentaires dans la nouvelle salle de lecture, ouverte au public, et à l'accroissement des collections, particulièrement des abonnements aux revues juridiques, le nombre des utilisateurs a sensiblement augmenté.

### 1.3.6 Les pièces à conviction

A l'exception des valeurs saisies, en constante augmentation, le volume des pièces à conviction s'est stabilisé en 1994 et a même légèrement reculé en 1996. C'est le résultat des cours de sensibilisation dispensés aux écoles de Sûreté. La police opère avec plus de discernement les saisies de pièces à conviction et les restitue, dans la mesure du possible, sans les transmettre au service.

En 1996, le service a emménagé dans des nouveaux locaux équipés de compactus. Une gestion informatisée du stock et des inventaires a remplacé l'ancien système de classement. De plus, la sécurité des installations a été considérablement renforcée.

### 1.3.7 Les Conseils en criminalistique

Le laboratoire de criminalistique ayant été supprimé en 1995, son responsable est, depuis, rattaché au Palais de justice en qualité de conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux.

En 1996, il a été consulté à 51 reprises par les juridictions.

	1996
Juges d'instruction	41
Ministère public	2
Tribunal de police	3
Cour correctionnelle	1
Tribunal de première instance	2
Tribunal des prud'hommes	2
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>

### Genres d'affaires liés aux cas traités

	1996
Escroquerie et abus de confiance	15
Homicides par négligence	11
Lésions corporelles	10
Faux et usage de faux	5
Dégâts matériels	4
Divers (violation du secret de fonction, diffamations, mise en danger de la vie d'autrui, hold-up, mort suspecte, propriété intellectuelle, etc.)	6

### 1.3.8 Les photocopies

41 photocopieuses sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 1996, 3'807'984 photocopies (4'206'787 en 1995) ont été effectuées. Cette diminution de 9,5% est le signe tangible de la lutte entamée contre le gaspillage. Le montant des ventes de photocopies et des fascicules d'information s'est élevé à Fr. 145'875.-.

### 1.3.9 Les loges d'accueil

En 1996, 20 à 25'000 personnes se sont adressées aux loges d'accueil.

L'administration n'ayant pu disposer de personnel suffisant pour occuper la nouvelle loge de la porte Saint-Antoine durant toute l'année 1996, la moyenne journalière des demandes de renseignements est établie sur la base des statistiques de la loge du Bourg-de-Four.

1995	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Moyenne par jour	80	73	70	71	80	59	38	44	66	68	73	74
1996	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec
Moyenne par jour	56	56	67	75	61	57	30	36	75	63	89	68

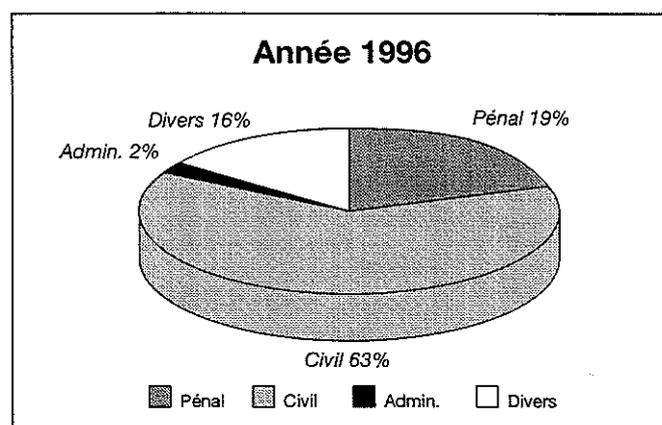
De plus, à l'occasion des journées «Portes ouvertes» de l'ancienne Prison de Saint-Antoine qui se sont déroulées du 3 au 22 mai 1996, un effort particulier a été consenti par le personnel du Palais pour accueillir, avec l'aide de gardiens et d'anciens gardiens de prison, quelque 25'000 visiteurs.

## 2. Activités et juridictions

### 2.1 Approche globale Civil, Pénal, Administratif

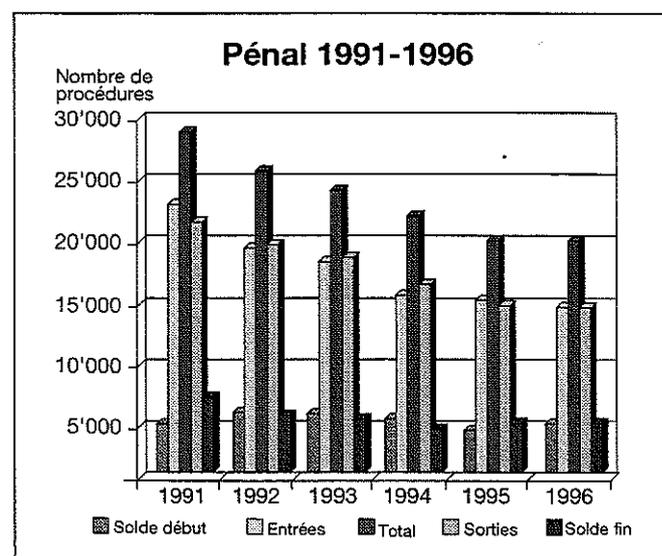
#### 2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 1996

	PÉNAL	CIVIL	ADMIN.	Divers	TOTAUX
Solde début	5'274	18'348	804	6'780	31'206
Entrées	14'665	48'953	1'415	10'883	75'916
<b>Total</b>	<b>19'939</b>	<b>67'301</b>	<b>2'219</b>	<b>17'663</b>	<b>107'122</b>
Sorties	14'662	48'020	1'678	9'873	74'233
Solde fin	5'277	19'281	541	7'790	32'889



#### 2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	5'522	6'617	6'362	6'001	4'543	5'274
Entrées	23'296	19'138	17'372	16'116	15'501	14'665
<b>TOTAL</b>	<b>28'818</b>	<b>25'755</b>	<b>23'734</b>	<b>22'117</b>	<b>20'044</b>	<b>19'939</b>
Sorties	22'201	19'393	17'733	17'574	14'770	14'662
Solde fin	6'617	6'362	6'001	4'543	5'274	5'277

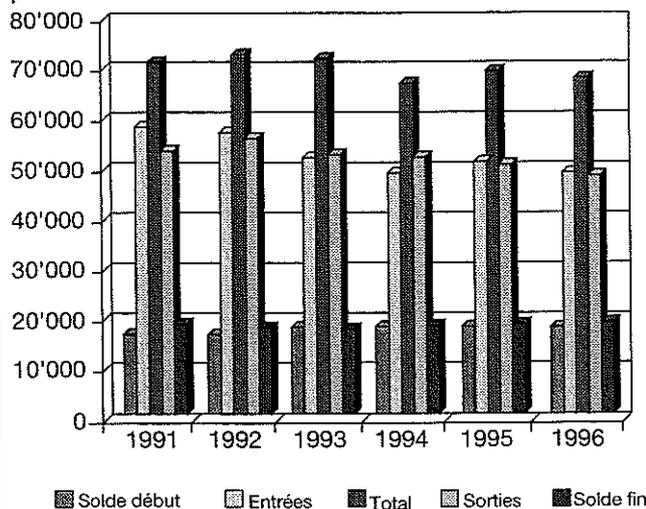


### 2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	15'177	17'320	18'551	17'595	17'371	18'348
Entrées	56'147	56'256	54'321	48'983	51'924	48'953
<b>TOTAL</b>	<b>71'324</b>	<b>73'576</b>	<b>72'872</b>	<b>66'578</b>	<b>69'295</b>	<b>67'301</b>
Sorties	54'004	55'025	55'277	49'207	50'947	48'020
Solde fin	17'320	18'551	17'595	17'371	18'348	19'281

#### Civil 1991-1996

Nombre de procédures



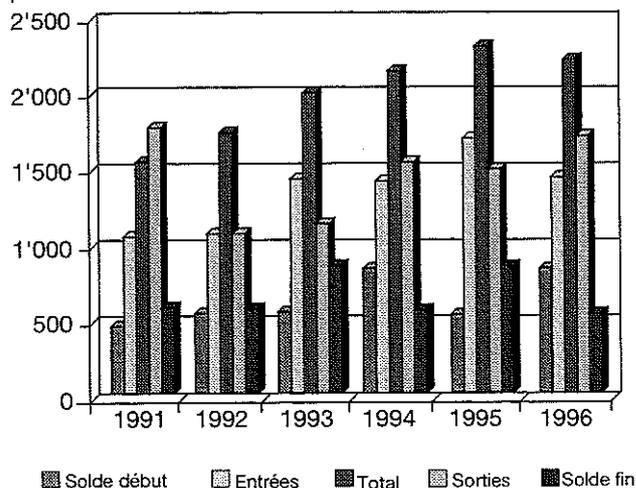
### 2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif englobe les procédures traitées par le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances, ainsi que par le Tribunal arbitral des assurances et les diverses commissions rattachées au Tribunal administratif.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	464	589	592	815	565	804
Entrées	1'093	1'125	1'408	1'319	1'752	1'415
<b>TOTAL</b>	<b>1'557</b>	<b>1'714</b>	<b>2'000</b>	<b>2'134</b>	<b>2'317</b>	<b>2'219</b>
Sorties	968	1'122	1'185	1'569	1'513	1'678
Solde fin	589	592	815	565	804	541

#### Administratif 1991-1996

Nombre de procédures



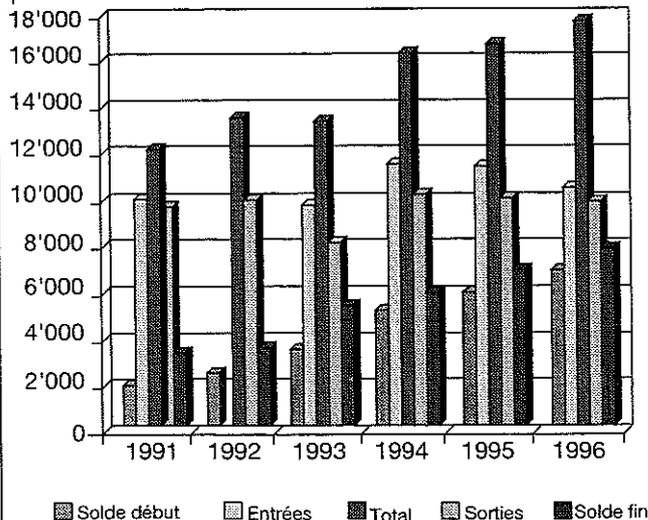
### 2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine divers, sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	2'357	2'891	3'403	5'012	5'936	6'780
Entrées	9'954	10'459	9'767	11'300	10'938	10'883
<b>TOTAL</b>	<b>12'311</b>	<b>13'350</b>	<b>13'170</b>	<b>16'312</b>	<b>16'874</b>	<b>17'663</b>
Sorties	9'420	9'947	8'158	10'376	10'094	9'873
Solde fin	2'891	3'403	5'012	5'936	6'780	7'790

#### Divers 1991-1996

Nombre de procédures



## 2.2 Approche par juridiction

### 2.2.1 La Cour de justice

#### 2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

##### a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	948	1'098	* 1'041	1'348	1'417	1'513
Entrées	3'402	3'709	3'565	3'519	3'887	4'759
<b>TOTAL</b>	<b>4'350</b>	<b>4'807</b>	<b>4'606</b>	<b>4'867</b>	<b>5'304</b>	<b>6'272</b>
Sorties	3'252	3'574	3'258	3'692	3'791	4'766
Solde fin	1'098	1'233	1'348	1'175	1'513	1'506

\* Les Procédures administratives 1993 de la Cour de justice ont été totalisées dans les chiffres du Tribunal administratif.

##### b) Civil

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	713	702	652	1'063	961	939
Entrées	2'618	2'747	2'869	2'945	2'877	2'853
<b>TOTAL</b>	<b>3'331</b>	<b>3'449</b>	<b>3'521</b>	<b>4'008</b>	<b>3'838</b>	<b>3'792</b>
Sorties	2'629	2'797	2'548	3'047	2'899	2'848
Solde fin	702	652	1'063	961	939	944

##### c) Pénal

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	152	254	389	285	446	287
Entrées	639	751	664	574	1'010	953
<b>TOTAL</b>	<b>791</b>	<b>1'005</b>	<b>1'053</b>	<b>859</b>	<b>1'456</b>	<b>1'240</b>
Sorties	537	616	611	645	933	959
Solde fin	254	389	442	214	523	281

\* Les recours à la Chambre d'accusation, depuis l'exercice 1995, sont inclus dans les chiffres du pénal de la Cour.

#### 2.2.1.2 La Présidence

##### a) Le Conseil supérieur de la magistrature

Comme il le fait depuis quelques années, cet organe a veillé avec soin au contrôle de la diligence des magistrats. D'une façon générale, ces derniers font face avec beaucoup de détermination aux difficultés croissantes de la magistrature judiciaire et au nombre beaucoup plus élevé que par le passé de dossiers à traiter.

Le Conseil s'est trouvé confronté à des lacunes législatives au moment des échéances judiciaires de 1996: les partis politiques avaient souhaité avoir accès aux archives du Conseil, afin de déterminer si certains magistrats pouvaient être réélus. La loi ne permet toutefois pas un tel accès. Le souci des partis politiques de veiller à la qualité de la magistrature doit toutefois être souligné et la loi devrait permettre au Conseil supérieur de la magistrature, dans des conditions à définir, de fournir les renseignements utiles.

De même, afin de renforcer son action et d'en assurer la continuité, le Conseil supérieur de la magistrature a encouragé le Grand Conseil à donner une suite favorable à un projet de loi augmentant la durée des mandats des présidents de juridiction.

Enfin, le Conseil supérieur de la magistrature s'est préoccupé de la formation des juges. Il a aussi attiré l'attention du Grand Conseil sur cette question, se déclarant prêt à assumer, en plus des tâches disciplinaires, la mise sur pied et la formation initiale ou continue des magistrats.

##### b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	10	24	61	45	38	51
Entrées	100	117	97	85	97	94
<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>141</b>	<b>158</b>	<b>130</b>	<b>135</b>	<b>145</b>
Sorties	83	80	113	92	84	73
Solde fin	24	61	45	38	51	72

Le nombre des affaires est stable. Le recours à cette procédure n'est pas très intéressant pour les avocats ou leurs clients, puisque la décision rendue ne vaut pas titre de mainlevée et n'a pas d'effet exécutoire.

La disposition légale permettant aux parties de donner à la Commission de taxation des honoraires d'avocats les compétences d'un tribunal arbitral n'est presque jamais utilisée.

##### c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	2	13	13	10	5	30
Entrées	74	94	115	125	135	109
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>	<b>107</b>	<b>128</b>	<b>135</b>	<b>140</b>	<b>139</b>
Sorties	63	63	118	130	110	117
Solde fin	13	13	10	5	30	22

Le nombre de recours s'est accru fortement pendant le législature pour connaître un repli en 1996, sans que les causes en soient déterminées.

#### 2.2.1.3 La Chambre civile

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	325	251	266	392	366	317
Entrées	567	611	654	660	624	690
<b>TOTAL</b>	<b>892</b>	<b>862</b>	<b>920</b>	<b>1052</b>	<b>990</b>	<b>1'007</b>
Sorties	641	596	528	686	673	645
Solde fin	251	266	392	366	317	362

Le nombre des causes reçues en 1996 est de 20% plus élevé qu'en 1991 et de 10% plus élevé que l'an dernier. Cette surcharge est d'autant plus difficile à supporter que le nombre des juges affectés aux activités civiles de la juridiction a dû être limité en raison du transfert à la Cour de justice de la Chambre d'accusation qui occupe aujourd'hui 3 juges à temps complet et un juriste.

Grâce à l'accroissement du nombre des juges intervenu pendant le législature (+ 2) et à la mise en œuvre des juges suppléants, il a été possible de traiter les affaires dans des délais raisonnables. La situation est toutefois très préoccupante et le risque est grand que les juges sacrifient la qualité du travail pour assurer l'efficacité quantitative.

### 2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	77	133	55	201	129	55
Entrées	737	746	895	770	636	680
<b>TOTAL</b>	<b>814</b>	<b>879</b>	<b>950</b>	<b>971</b>	<b>765</b>	<b>735</b>
Sorties	681	824	749	842	710	626
Solde fin	133	55	201	129	55	109

Ainsi que nous le relevions l'an dernier, cette section a connu une certaine diminution des affaires dans les deux dernières années de la législature. Il est vraisemblable que les parties renoncent souvent à faire des frais pour entreprendre, devant la Cour, les jugements de mainlevée, préférant consacrer leurs ressources aux actions en libération de dette.

### 2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	329	220	226	276	204	167
Entrées	294	390	267	231	201	229
<b>TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>610</b>	<b>493</b>	<b>507</b>	<b>405</b>	<b>396</b>
Sorties	403	384	217	303	238	232
Solde fin	220	226	276	204	167	164

Compte tenu de la crise économique, le nombre des causes est à la baisse en raison du fait que les demandes de hausse de loyer ont fortement diminué. Il s'agit d'un facteur purement conjoncturel et l'effectif des magistrats et des assesses doit être maintenu.

### 2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

#### Autorité de surveillance de l'Office des poursuites & faillites

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	11	11	11	81	139	232
Entrées	491	545	646	756	817	751
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>556</b>	<b>657</b>	<b>837</b>	<b>956</b>	<b>983</b>
Sorties	491	545	576	698	724	809
Solde fin	11	11	81	139	232	174

#### Autorité de surveillance des tutelles

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	24	22	1	10	35	36
Entrées	139	69	146	169	226	172
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>91</b>	<b>147</b>	<b>179</b>	<b>261</b>	<b>208</b>
Sorties	141	90	137	144	226	195
Solde fin	22	1	10	35	36	13

### Adoptions

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	13	11	0	21	40	43
Entrées	73	70	86	66	77	61
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>86</b>	<b>87</b>	<b>117</b>	<b>104</b>
Sorties	75	81	65	47	74	89
Solde fin	11	0	21	40	43	15

### Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	0	0	0	0	0	2
Entrées	25	16	10	20	27	25
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
Sorties	25	16	10	20	25	24
Solde fin	0	0	0	0	2	3

### Autorité de surveillance du registre du commerce

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	19	16	11	1	0	0
Entrées	58	34	6	5	4	3
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>3</b>
Sorties	61	39	16	6	4	1
Solde fin	16	11	1	0	0	2

### Autorité de surveillance du registre foncier

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	5	8	6	5	1	0
Entrées	14	9	6	10	9	8
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
Sorties	11	11	7	14	10	5
Solde fin	8	6	5	1	0	3

### Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	4	4	2	21	4	6
Entrées	23	23	21	48	24	31
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>69</b>	<b>28</b>	<b>37</b>
Sorties	23	25	2	65	22	32
Solde fin	4	2	21	4	6	5

Comme le relevait déjà le commentaire de l'an dernier, le nombre des causes s'est fortement accru pendant la législature. On peut toutefois constater une diminution du nombre des causes en 1996, aussi bien pour l'Autorité de surveillance des offices de poursuites et faillites que pour la surveillance des tutelles. Les raisons n'en sont pas connues. La charge de travail reste, en tout état, très supérieure à ce qu'elle était il y a quelques années.

## 2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

### Cour d'assises

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	0	0	0	0	0	0
Entrées	36	32	25	18	23	10
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>32</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>23</b>	<b>10</b>
Sorties	36	32	25	18	23	10
Solde fin	0	0	0	0	0	0

### Cour correctionnelle avec jury

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	0	0	0	0	0	0
Entrées	47	54	53	38	33	22
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	<b>38</b>	<b>33</b>	<b>22</b>
Sorties	47	54	53	38	33	22
Solde fin	0	0	0	0	0	0

### Cour correctionnelle sans jury

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	0	0	0	0	0	0
Entrées	48	26	31	39	27	19
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>	<b>26</b>	<b>31</b>	<b>39</b>	<b>27</b>	<b>19</b>
Sorties	48	26	31	30	27	19
Solde fin	0	0	0	0	0	0

### Chambre pénale

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	116	218	318	259	187	148
Entrées	400	486	462	393	370	405
<b>TOTAL</b>	<b>516</b>	<b>704</b>	<b>780</b>	<b>652</b>	<b>557</b>	<b>553</b>
Sorties	298	386	521	465	409	420
Solde fin	218	318	259	187	148	133

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Appels Tribunal de Police	236	282	366	305	260	302

### Tableau général de l'évolution des affaires pénales

	Cour d'Assises		G.C. avec jury		Total CA + CAJ		G.C. sans jury		Chambre pénale		TOTAL
	N. causes	N. jours									
1991	36	65	47	44	83	109	39	16	298	16	32
1992	32	90	54	45	86	135	26	13	386	16	29
	(-11,1%)	(+38,4%)	(+14,9%)	(+2,2%)	(+3,6%)	(+23,8%)	(+33,3%)	(+18,7%)	(+29,5%)	(-)	(-9,4%)
1993	25	54	53	50	78	104	31	18	521	17	35
	(-21,8%)	(-40%)	(-1,8%)	(+11,1%)	(-9,3%)	(-22,9%)	(-19,2%)	(+38,4%)	(+6,2%)	(+20,7%)	
1994	18	37	38	58	56	95	39	22	465	19,5	41,5
	(-28%)	(-31,5%)	(-28,3%)	(+16,1%)	(-28,2%)	(+8,6%)	(+25,8%)	(+22,2%)	(-10,7%)	(+14,7%)	(+18,6%)
1995	23	51	33	31	56	82	27	29,5	368	18,5	47,5
	(+27,7%)	(+37,8%)	(-13,1%)	(-46,5%)	(-)	(-13,7%)	(-30,7%)	(+34,1%)	(-20,8%)	(-5,1%)	(+14,5%)
1996	10	33	22	31	32	64	19	20	389	23	43
	(-56,5%)	(-35,3%)	(-33,3%)	(-)	(+2,8%)	(-21,9%)	(-29,6%)	(-32,2%)	(+5,7%)	(+24,3%)	(-9,5%)
Variat 91-96	-72%	-49,2%	-53,2%	-29,5%	-61,4%	-41,2%	-51,3%	+25%	+38,5%	+43,7%	34,4%

Mieux que les tableaux présentés dans le rapport de l'année précédente, ce tableau général présente une image claire et concise de la situation et permet de tirer des conclusions intéressantes d'un seul coup d'oeil.

Le nombre des cours avec jury est en chute libre depuis 1991, mais on constate que la diminution du nombre des causes est nettement supérieure à la diminution du nombre des jours d'audience (moins 61,4% pour le nombre des causes et moins de 41,2% pour le nombre des jours d'audience). On peut en déduire que les affaires soumises au jury, si elles sont moins importantes en nombre, sont plus complexes et nécessitent une instruction plus longue.

Il en est de même pour les causes soumises à la Cour sans jury, dont le nombre est également en diminution, mais qui ont nécessité une augmentation des jours d'audience.

La même observation peut être faite également en ce qui concerne l'examen des appels du Tribunal de police: l'augmentation des jours d'audience est bien plus sensible que celle du nombre d'arrêts rendus.

D'une manière générale, le nombre des jours d'audience immobilisant trois juges (appels Tribunal de police et Cour correctionnelle sans jury) a considérablement augmenté (plus 34,7%) au cours de la législature, ce qui compense la chute des affaires soumises à l'examen des cours avec jury.

## 2.2.3 La Chambre d'accusation

### Recours

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	96	120	127	176	242	114
Entrées	382	374	387	392	482	423
<b>TOTAL</b>	<b>478</b>	<b>494</b>	<b>514</b>	<b>568</b>	<b>724</b>	<b>537</b>
Sorties	358	367	338	326	405	414
Solde fin	120	127	176	242	** 319/114	123

\*\* Remise à jour suite au transfert à la Cour de justice / chiffres réajustés.

### Autres opérations

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	55	46	46	46	30	19
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	28	23	21	21	25	14
Renvois devant la Cour d'assises	26	24	20	20	14	6
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	1	2	2	1	1
Renvoi de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	1	2	4	4	1	0
Ordonnances de non-lieu	11	0	13	13	0	3
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'464	1'446	1'230	843	741	864
Prolongation du secret	2	17	0	0	7	27
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0	0	0	2
Mises en liberté provisoires sans caution	67	46	59	59	60	82
Mises en liberté provisoires avec caution	21	25	9	9	13	7
Mises en liberté provisoires refusées	182	128	124	124	135	106
Ecoutes téléphoniques	108	120	205	205	216	207
<b>TOTAL I</b>	<b>1'966</b>	<b>1'878</b>	<b>1'733</b>	<b>1'346</b>	<b>1'234</b>	<b>1'373</b>
Recours entrés				387	392	482
<b>TOTAL II</b>				<b>1'733</b>	<b>1'635</b>	<b>1'855</b>

D'une façon générale, on peut relever que, si, en 1996, le nombre des recours a baissé, leur complexité est devenue plus importante, si bien qu'ils ont donné lieu à une activité aussi soutenue que l'année précédente.

D'autre part, l'entraide en matière pénale internationale représente toujours une grande part des recours qui sont déposés devant la Chambre d'accusation. La modification de l'EIMP du 4 octobre 1996 aboutira sans doute à une diminution du nombre des recours, mais sans diminution d'activité correspondante, par le fait que l'économie de la nouvelle est de n'autoriser en principe les recours qu'au stade de la clôture, mais avec la faculté d'attaquer les décisions antérieures.

Enfin, il faut constater que les prolongations de détention sont en hausse constante depuis l'année 1994.

## 2.2.4 La Cour de cassation

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	36	36	32	26	27	25
Entrées	108	114	93	86	75	74
<b>TOTAL</b>	<b>144</b>	<b>150</b>	<b>125</b>	<b>112</b>	<b>102</b>	<b>99</b>
Sorties	108	118	99	85	77	74
Solde fin	36	32	26	27	25	25

Le nombre des pourvois en cassation et des demandes de révision en 1996 (99) est presque identique à celui de 1995 (102). La diminution des causes par rapport à celles enregistrées en 1991 et 1992 s'explique probablement par le fait que les arrêts de la Cour d'assises et de la Cour correctionnelle sont désormais motivés; les accusés, qui connaissent ainsi les raisons pour lesquelles ils ont été condamnés, sont donc moins enclins à déposer des pourvois.

Alors que 16 pourvois ont été admis en totalité ou en partie, 26 ont été rejetés. Il faut noter que de nombreux pourvois sont retirés (12) et que 10 ont été déclarés irrecevables, principalement faute de mémoire déposé, en vertu de l'art. 345 CPP.

Une cause est suspendue depuis de nombreuses années; elle avait fait l'objet d'un arrêt de la Cour de cassation du 28 juin 1989 qui renvoyait la cause à un juge d'instruction; celle-ci a souffert d'un manque notoire de diligence. Le Président s'est mis en rapport avec Madame la Présidente du Collège des juges d'instruction pour essayer, soit de faire activer la reprise de l'instruction, soit d'obtenir de l'intéressé le retrait du pourvoi.

## Recours déposés

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Cour d'Assises	46	51	33	14	18	6
Cour correctionnelle avec jury	13	22	19	23	9	20
Cour correctionnelle sans jury	13	14	18	17	14	10
Chambre pénale	8	6	2	3	8	5
Tribunal de police	21	1	7	17	12	11
Tribunal de la Jeunesse	1	1	1	3	5	6
Chambre d'accusation	—	2	4	2	1	3
En révision	6	5	6	5	5	9
Recours au TF						3

## Causes jugées

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Recours admis	12	15	8	12	7	7
Recours partiellement admis	11	7	6	5	2	9
Recours rejetés	47	49	38	35	36	26
Recours retirés	23	36	34	23	21	12
Recours irrecevables	12	8	8	7	7	10
Révision: demandes admises	1	1	1	2	1	1
Révision: demandes rejetées	2	2	3	1	3	6
Révision: demandes retirées	1	—	1	—	—	—
Recours joints						3

## 2.2.5 Les juridictions administratives

### 2.2.5.1 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

#### Statistiques globales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	339	405	336	474	468	527
Entrées	848	772	984	1'041	1'159	1'041
<b>TOTAL</b>	<b>1'187</b>	<b>1'177</b>	<b>1'350</b>	<b>1'515</b>	<b>1'627</b>	<b>1'568</b>
Sorties	782	811	876	1'047	1'100	1'124
Solde fin	405	366	474	468	527	444

#### Recours entrés, par domaines

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Tribunal cantonal des assurances	non disponibles		147	246	283	217
Conseil d'Etat et Chancellerie	29	16	31	17	21	18
Département de l'économie publique	10	4	8	4	16	11
Département des finances	36	45	48	30	67	54
Département de l'instruction publique	16	24	37	24	42	36
Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales	10	38	50	88	58	59
Département de justice et police et des transports	552	508	541	526	494	453
Département militaire	12	6	26	17	30	19
Département de l'action sociale et de la santé	11	18	6	6	2	5
Département des travaux publics et de l'énergie	131	78	63	48	50	57
Divers	41	35	27	35	43	59
Mesures de contrainte	—	—	—	—	53	53
<b>TOTAUX</b>	<b>848</b>	<b>772</b>	<b>984</b>	<b>1'041</b>	<b>1'159</b>	<b>1'041</b>

En 1996, le Tribunal administratif a tenu 34 audiences de délibérations, 397 audiences de comparution personnelle et/ou enquêtes et effectué 24 transports sur place. Il a admis 88 recours, partiellement admis 81, rejeté 337, déclaré irrecevables 77 et rayé 484.

S'agissant des mesures de contrainte, sur 53 détentions administratives prononcées en 1996, le Tribunal administratif en a confirmé 36, ordonné la libération de 6 détenus et déclaré irrecevables 2 recours visant la détention dans la zone de transit de l'aéroport. Dans 9 cas, le

refoulement du détenu a eu lieu avant qu'une décision du Tribunal ne soit rendue. La durée des détentions se situe entre 2 et 109 jours et sa moyenne est de 37 jours. Au 31 décembre 1996, 3 personnes étaient encore détenues.

Depuis 1991, les recours entrés au Tribunal administratif ont augmenté d'environ 23% avec une pointe en 1995. Cette évolution a concerné le domaine fiscal et celui des prestations de l'Etat (notamment les surtaxes et les allocations logement, les allocations d'études, les avances de pensions alimentaires). Au demeurant, au cours de la législature, le Tribunal administratif s'est vu confier de nouvelles compétences. Il s'agit principalement des assurances sociales (avril 1993), lesquelles forment environ le quart des causes introduites chaque année au Tribunal administratif et des mesures de contrainte (juin 1995). On relève que le domaine des assurances sociales a augmenté de plus de 58% depuis 1991.

En revanche, les recours concernant le département des travaux publics et de l'énergie ont diminué de 56% entre 1991 et 1996 et les recours contre les sanctions et décisions administratives du Service des automobiles et de la navigation de 26% durant la même période.

### 2.2.5.2 Le Tribunal cantonal des assurances

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	82	136	185	397	203	205
Entrées	137	203	365	246	283	217
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>339</b>	<b>550</b>	<b>643</b>	<b>486</b>	<b>422</b>
Sorties	83	154	153	440	281	262
Solde fin	136	185	397	203	205	160

En 1996, 93 recours entrés concernaient l'assurance-maladie, 89 l'assurance-accident, 34 la prévoyance professionnelle et 1 l'assurance-militaire. Les causes jugées en 1996 comprennent 4 recours qui étaient encore pendants à la Cour de justice à fin décembre 1995. Au 31 décembre 1996, 159 causes sont pendants devant le Tribunal administratif et une devant la Cour de justice.

Depuis 1991, les recours ont considérablement augmenté, principalement en matière d'assurance-maladie et accident. On relève, en 1993, une vague de recours déposés contre les décisions de hausse des cotisations des assurances-maladie.

### 2.2.5.3 Le Tribunal des conflits

Aucune affaire n'est actuellement pendante. La dernière affaire a été jugée en 1990.

### 2.2.5.4 Le Tribunal arbitral

Le Tribunal arbitral est compétent pour trancher les contestations entre certaines assurances et les professionnels de la santé.

En 1996, le Tribunal arbitral a enregistré deux affaires et en a jugé une. Une cause est encore pendante au 31 décembre 1996. Depuis 1991, le Tribunal arbitral a reçu 11 affaires et en a jugé 10.

## 2.2.5.5 Les Commissions diverses

### Commission de recours de l'Université

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	7	8	7	6	6	12
Entrées	11	24	27	29	50	65
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>35</b>	<b>56</b>	<b>77</b>
Sorties	10	25	28	29	44	36
Solde fin	8	7	6	6	12	41

En 1996, la CRUNI a admis 2 recours, rejeté 25, déclaré irrecevable 4 et rayé 5.

L'augmentation des recours interjetés devant la CRUNI entre 1991 et 1996 peut s'expliquer de deux manières. D'une part, les étudiants invoquent de plus en plus souvent l'article 22 alinéa 3 du règlement sur l'Université, à savoir les circonstances exceptionnelles qui les ont empêchés de poursuivre normalement leurs études. Il s'agit généralement d'étudiants africains se réclamant de la situation politique très difficile qui règne dans leur pays. D'autre part, la CRUNI s'est vue octroyer, au cours de l'année 1995, une nouvelle compétence en matière de taxe universitaire, ce qui génère des recours dans une nouvelle matière et qui, de surcroît, s'avèrent être nombreux.

### Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation

En 1996, la LEX a été saisie de deux affaires et en a jugé une. 9 causes sont encore pendants au 31 décembre 1996. Depuis 1991, la LEX a été saisie de 8 affaires et en a jugé 12.

### Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison

En 1996, la CRPP a reçu 3 recours et en a jugé 4. Aucune affaire n'est pendante au 31 décembre 1996. Depuis 1991, la CRPP a reçu 17 recours et en a jugé 17.

### Commission de recours des fonctionnaires de l'instruction publique

En 1996, la CRIP a reçu un recours et en a jugé un. Il reste un recours pendant au 31 décembre 1996. Depuis 1991, la CRIP a reçu 9 recours et en a jugé 9.

### Commission de recours en matière d'assurance-chômage

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	22	25	18	45	65	250
Entrées	89	115	167	243	536	313
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>140</b>	<b>185</b>	<b>288</b>	<b>601</b>	<b>563</b>
Sorties	86	122	140	223	351	519
Solde fin	25	18	45	65	250	44

Ainsi que ce tableau le démontre, le nombre croissant de chômeurs a engendré un contentieux de plus en plus important, résultant pour partie aussi du fait que l'autorité administrative, elle-même débordée par la masse de travail, a rendu une quantité de décisions qui ont dû être

annulées sur recours, parce qu'elles étaient mal motivées ou, plus souvent, parce que les faits étaient mal établis.

La diminution du nombre de nouvelles causes de 1995 à 1996 ne résulte pas d'une baisse générale du contentieux, mais des modifications législatives intervenues, en juin 1996, dans le canton de Genève et qui ont institué une voie de réclamation avant toute saisine de la commission de recours.

Ainsi que l'établit le nombre des causes sorties du rôle en 1996, la commission a fourni, avec succès, un effort considérable pendant cette année pour parvenir à combler le retard accumulé en 1995.

## 2.2.6 Le Tribunal de première instance

### 2.2.6.1 En général

Durant l'année 1996, le Tribunal de première instance a tenu 1'820 audiences civiles, le Tribunal de police 404 audiences, et le Tribunal des baux et loyers 187.

Afin de pouvoir absorber l'ensemble des charges qui lui sont attribuées, le Tribunal a dû faire appel à des juges suppléants de manière permanente pour les procédures sommaires, ainsi que pour le Tribunal de police.

### 2.2.6.2 Affaires civiles

#### Statistiques globales du Tribunal

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Total des causes civiles entrées	28'624	30'091	30'162	26'538	29'317	27'172
Nombre d'audiences civiles tenues	chiffres non disponibles		1'911	1'758	1'820	

#### Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	2'161	2'385	3'116	3'178	2'994	2'945
Entrées	4'185	4'193	3'984	3'540	3'449	3'265
<b>TOTAL</b>	<b>6'346</b>	<b>6'578</b>	<b>7'100</b>	<b>6'718</b>	<b>6'443</b>	<b>6'210</b>
Sorties	3'961	3'462	3'922	3'724	3'498	3'410
Solde fin	2'385	3'116	3'178	2'994	2'945	2'800
Jugements sur incident	chiffres non disponibles		146	202	242	

#### Affaires de famille

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Divorces prononcés	1'294	1'082	1'232	1'242	1'183	1'140
Divorces refusés	2	1	8	5	7	3
Séparations de corps prononcées	69	95	133	147	111	111
Annulations de mariage prononcées	3	7	8	3	4	2
Jugements sur mesures provisoires			225	220	273	285

#### Procédures sommaires

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	2'445	3'287	3'034	1'755	2'053	3'123
Entrées	11'822	13'488	14'087	11'922	14'446	13'170
<b>TOTAL</b>	<b>14'267</b>	<b>16'775</b>	<b>17'121</b>	<b>13'677</b>	<b>16'499</b>	<b>16'293</b>
Sorties	10'980	13'745	15'366	11'741	13'376	14'416
Solde fin	3'287	3'034	1'755	1'936	3'123	1'877

### Conciliations ordinaires

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	441	512	639	677	869	798
Entrées	2'554	2'513	2'234	1'945	1'803	1'797
<b>TOTAL</b>	<b>2'995</b>	<b>3'025</b>	<b>2'873</b>	<b>2'622</b>	<b>2'672</b>	<b>2'595</b>
Sorties	2'483	2'386	2'196	1'753	1'874	1'660
Solde fin	512	639	677	869	798	927
Suspendues sine die	142	209	232	353	357	277

### Conciliations de famille

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	0	220	227	195	289	333
Entrées	1'602	1'629	1'678	1'740	1'633	1'578
<b>TOTAL</b>	<b>1'602</b>	<b>1'849</b>	<b>1'905</b>	<b>1'935</b>	<b>1'922</b>	<b>1'911</b>
Sorties	1'382	1'622	1'710	1'646	1'610	1'560
Solde fin	220	227	195	289	312	351
Suspendues sine die	0	2	6	12	8	4
Ord. sur mesures prévisioires	—	—	234	276	250	218

### Faillites et chambre commerciale

	1991*	1992*	1993*	1994*	1995*	1996*
Solde début	0	461	468	551	559	701
Entrées	6'796	6'792	6'607	5'890	6'608	6'197
<b>TOTAL</b>	<b>6'796</b>	<b>7'253</b>	<b>7'075</b>	<b>6'441</b>	<b>7'167</b>	<b>6'898</b>
Sorties	6'335	6'785	6'524	5'882	6'466	6'080
Solde fin	461	468	551	559	701	818

\* y compris les faillites 193 LP (successions répudiées), 230 LP (suspensions de liquidation), 231 LP (liquidations sommaires) et 268 LP (clôtures de faillite) : 3'519 en 1996

### Faillites prononcées

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Faillites 166, 188, 190, 191 et 192 LP			1'079	803	865	829

### Présidence

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Mesures provisionnelles	607	518	600	468	457	393
Ordonnances de séquestres	899	802	821	853	723	680
Causes gracieuses			217	243	222	214

### Commissions rogatoires et interdictions

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Commissions rogatoires	90	65	69	65	95	74
Interdictions	69	91	82	115	103	18

Par rapport à 1995, le nombre de causes ordinaires et accélérées a baissé de 5% en 1996, celui des affaires de famille d'environ 4%. En 1996, 51 causes ont abouti à une conciliation. Toutefois, le phénomène constaté l'année dernière se confirme cette année, à savoir l'augmentation, dans le même temps, des procédures sur incident (+ 20% en 1996) et sur mesures provisoires (+ 4% en 1996).

A la hausse très sensible enregistrée en 1995 (+ 21%) succède une baisse de 9% du nombre des affaires sommaires en 1996.

L'activité de la chambre commerciale a fléchi de 6% cette année, le nombre de prononcés de faillites diminuant de 4%.

Les affaires de la compétence de la présidence ont également diminué: les séquestres de 6%, les mesures provisionnelles de 14%, et les affaires gracieuses de 4%.

Enfin, il convient de relever que la chute importante du nombre de requêtes d'interdiction s'explique par le transfert, le 23 mars 1996, de cette compétence au Tribunal tutélaire.

Il ressort de l'ensemble des statistiques et de l'obligation d'avoir recours de manière permanente aux juges suppléants, que le Tribunal ne peut pas assumer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées, sans que le nombre de magistrats ainsi que de juristes soit augmenté.

La charge effective des chambres civiles s'est accrue, malgré la légère diminution du nombre des affaires ordinaires et accélérées. Les affaires sont devenues plus complexes et les procédures plus disputées, ce que confirme l'augmentation de 65% du nombre de procédures sur incident de 1994 à 1996, et de 27% de celui des procédures sur mesures provisoires entre 1993 et 1996 (procédures qui ne sont pas comptabilisées dans les statistiques globales).

La charge de travail du Tribunal va encore augmenter en 1997 en raison de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier, des nouvelles dispositions de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite et de sa loi cantonale d'application. L'introduction des oppositions à séquestre, traitées par la présidence, et la généralisation de la procédure sommaire pour les affaires de la compétence de la chambre commerciale (qui se traduit par quelque 100 affaires supplémentaires à convoquer chaque semaine) ont conduit le Tribunal à décharger les juges concernés au détriment des chambres civiles restantes, dont le nombre de causes inscrites au rôle va ainsi augmenter.

Enfin, il faut encore souligner le manque chronique de personnel administratif, qui contribue à la lenteur des procédures justement déplorée par les avocats dans l'enquête de satisfaction menée en décembre 1995.

### 2.2.6.3 Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Entrées	249	165	140	239	212	248
Sorties	232	170	142	186	228	206
Solde fin	196	161	120	173	157	199

\* Cette commission, composée de deux sections, est présidée par des juges du Tribunal de première instance.

## 2.2.7 Le Tribunal de police

### Statistiques globales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	942	1'573	1'161	844	829	914
Entrées	4'101	3'412	3'095	2'741	2'380	2'278
<b>TOTAL</b>	<b>5'043</b>	<b>4'985</b>	<b>4'256</b>	<b>3'585</b>	<b>3'209</b>	<b>3'192</b>
Sorties	3'470	3'824	3'412	2'756	2'295	2'478
Solde fin	1'573	1'161	844	829	914	714

Si le nombre des causes a sensiblement diminué pendant la législature, la nature des affaires s'est en revanche modifiée en complexité, en raison notamment de l'extension des compétences attribuées à la juridiction. Cette dernière s'est également attelée à réduire les délais de convocation, de sorte que le nombre d'audiences n'a pas diminué.

Le Tribunal de police est également appelé, depuis l'entrée en vigueur de la LAVI, à se prononcer de manière de plus en plus fréquente sur les prétentions civiles des victimes.

Pour l'avenir, il y a lieu de craindre que l'augmentation sensible du montant des amendes d'ordre n'entraîne un surcroît de contestations dans le domaine de la LCR.

## 2.2.8 La juridiction des baux et loyers

### 2.2.8.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	3'485	3'003	3'518	3'193	2'507	2'849
Entrées	9'880	9'397	8'130	6'455	6'501	6'225
<b>TOTAL</b>	<b>13'365</b>	<b>12'400</b>	<b>11'648</b>	<b>9'648</b>	<b>9'008</b>	<b>9'074</b>
Sorties	10'362	8'882	8'455	7'141	6'159	6'009
Solde fin	3'003	3'518	3'193	2'507	2'849	3'065

Entre 1991 et 1996, le nombre des demandes déposées devant la Commission de conciliation a diminué de 37%. Cette baisse a été fortement ressentie entre 1993 et 1994 (-20,6%). Elle s'est ensuite stabilisée durant les deux dernières années.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse persistante du taux hypothécaire depuis juillet 1993.

Enfin, il faut rappeler que le volume des affaires nouvelles de 1996 reste néanmoins bien supérieur à celui de la période qui a précédé la forte hausse du taux hypothécaire. Ce nombre était en effet inférieur à 5'000 jusqu'en 1989.

### 2.2.8.2 Le Tribunal des baux et loyers

#### Statistiques globales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	1'963	1'738	1'555	1'631	1'753	1'326
Entrées	2'320	1'998	2'290	2'429	1'747	2'015
<b>TOTAL</b>	<b>4'283</b>	<b>3'736</b>	<b>3'845</b>	<b>4'060</b>	<b>3'500</b>	<b>3'341</b>
Causes sorties	2'545	2'181	2'232	2'307	2'174	1'963
Solde fin	1'738	1'555	1'631	1'753	1'326	1'378

Au Tribunal des baux et loyers, après la forte baisse des causes nouvelles en 1995, celles-ci ont connu une nouvelle remontée en 1996 (+15,3%) pour franchir à nouveau la barre des 2'000 dossiers.

Cette augmentation est due principalement aux litiges relatifs aux loyers, lesquels sont passés de 331 en 1995 à 637 en 1996, soit 92,4% de procédures en plus.

Excepté les demandes de contestation de congé (en baisse constante depuis 1992), les chiffres de 1996 concernant les autres types de dossiers se situent dans la moyenne de ces six dernières années.

#### a) Baux

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	255	138	107	105	105	77
Entrées	128	135	120	116	100	90
<b>TOTAL</b>	<b>383</b>	<b>273</b>	<b>227</b>	<b>221</b>	<b>205</b>	<b>167</b>
Sorties	245	166	122	116	128	103
Solde fin	138	107	105	105	77	64

#### b) Loyers

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	1'297	1'152	936	802	942	614
Entrées	1'181	769	758	1'049	331	637
<b>TOTAL</b>	<b>2'478</b>	<b>1'921</b>	<b>1'694</b>	<b>1'851</b>	<b>1'273</b>	<b>1'251</b>
Sorties	1'326	985	892	909	659	516
Solde fin	1'152	936	802	942	614	735

#### c) Evacuations

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	88	94	137	167	157	165
Entrées	531	609	711	678	751	658
<b>TOTAL</b>	<b>619</b>	<b>703</b>	<b>848</b>	<b>845</b>	<b>908</b>	<b>823</b>
Sorties	525	566	681	688	748	704
Solde fin	94	137	167	157	160	119

#### d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	16	13	8	12	6	3
Entrées	27	35	23	22	6	15
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>12</b>	<b>19</b>
Sorties	30	40	19	28	9	19
Solde fin	13	8	12	6	3	0

#### e) Divers

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	319	350	373	543	527	480
Entrées	452	466	685	529	539	575
<b>TOTAL</b>	<b>771</b>	<b>816</b>	<b>1'058</b>	<b>1'072</b>	<b>1'066</b>	<b>1'055</b>
Sorties	421	443	515	545	586	575
Solde fin	350	373	543	527	480	480

## 2.2.9 Juridiction des Prud'Hommes

### Statistiques globales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	791	903	1'034	1'118	1'128	1'049
Entrées	1'602	1'610	1'599	1'561	1'595	1'478
<b>TOTAL</b>	<b>2'393</b>	<b>2'513</b>	<b>2'633</b>	<b>2'679</b>	<b>2'723</b>	<b>2'527</b>
Sorties	1'460	1'479	1'515	1'551	1'674	1'560
Solde fin	903	1'034	1'118	1'128	1'049	967

Le nombre de demandes déposées en 1996 est en légère baisse par rapport aux cinq années précédentes et rejoint le niveau de 1990. Il reste toutefois plus élevé que lors des années antérieures (1'300 en moyenne durant les années 1985-1989). Si la hausse des années 1990 pouvait aisément s'expliquer par la crise économique, les motifs de la diminution de l'an dernier sont moins évidents. Vu cependant que celle-ci se produit de manière plus marquée dans le secteur industriel, on peut émettre l'hypothèse que la réduction du nombre de places de travail observée dans ce domaine n'est pas sans incidence sur le nombre de litiges potentiels.

Cette baisse se traduit par une diminution proportionnelle du nombre d'audiences au niveau des bureaux de conciliation.

Les tribunaux ont également, et pour la même raison, tenu moins d'audiences (1'380 contre 1'455 en 1995). Les groupes professionnels les plus chargés sont cependant toujours en phase de rattrapage, avec des délais de convocation maximaux de 2 mois et demi en fin d'année. Le taux d'appel reste stable à 45% environ.

Pour la juridiction des prud'hommes, l'élément marquant de l'année 1996 est sans conteste le rattrapage du retard dans la convocation des causes en Chambre d'appel, et ce, grâce à la désignation de cinq présidents suppléants. Les Chambres d'appel ont ainsi tenu 441 audiences l'an dernier contre 319 en 1995 et ont rendu 260 décisions finales (203 en 1995). Les délais de convocation ont ainsi pu être réduits à environ 3 mois en fin d'année, alors qu'ils atteignaient 8 mois au printemps.

#### a) Bureaux de conciliation:

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	146	198	163	156	201	182
Entrées	1'538	1'583	1'565	1'518	1'555	1'443
Sorties	1'486	1'618	1'572	1'473	1'574	1'415
Solde fin	198	163	156	201	182	210

#### b) Tribunaux:

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	494	523	673	714	616	498
Entrées	1'024	1'105	1'134	1'102	1'082	1'047
<b>TOTAL</b>	<b>1'518</b>	<b>1'628</b>	<b>1'807</b>	<b>1'816</b>	<b>1'698</b>	<b>1'545</b>
Sorties	995	955	1'093	1'200	1'200	1'081
Solde fin	523	673	714	616	498	464

**c) Chambres d'appels:**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	120	182	198	247	313	369
Entrées	300	292	326	373	398	348
<b>TOTAL</b>	<b>420</b>	<b>474</b>	<b>524</b>	<b>620</b>	<b>711</b>	<b>717</b>
Sorties	238	276	277	307	342	425
Solde fin	182	198	247	313	369	292

**d) Cour mixte:**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	1	0	0	1	0	0
Entrées	1	1	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Sorties	2	1	0	1	0	0
Solde fin	0	0	1	0	0	1

**2.2.10 Le Tribunal tutélaire**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Dossiers ouverts	1'412	1'300	1'011	949	1'733	1'609
Mesures prises	1'364	1'540	1'594	1'635	1'994	2'439
Mesures levées	1'235	1'481	1'045	973	1'048	1'186
Opérations diverses	2'314	2'772	2'890	3'227	4'168	4'382

En ce qui concerne le Tribunal tutélaire, on doit observer que les statistiques sont globalement à la hausse, induisant ainsi une augmentation des interventions de cette juridiction dans la gestion des dossiers et la surveillance des mandataires.

	1991	1992
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	200	308
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'076	1'461
Retraits de garde d'urgence	4	25

D'autre part, on relève une augmentation significative des mesures de retraits de garde prises d'urgence par le Tribunal tutélaire, en vertu des articles 310 CCS et 376 LPC.

En tant que de besoin, il sera rappelé que, depuis le 23 mars 1996, le Tribunal tutélaire est compétent pour prononcer les mesures d'interdiction et de conseil légal, dossiers nécessitant une instruction bien plus approfondie que ceux relatifs à l'instauration d'une mesure de curatelle, étant rappelé qu'une telle mesure pour un adulte ne peut être ordonnée qu'avec le consentement de ce dernier.

**2.2.11 La Justice de Paix**

**Dossiers successoraux**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Décès enregistrés	3'526	3'355	3'400	3'500	3'411	3'550
Testaments déposés	1'080	1'026	1'041	1'077	985	1'071
Répudiations	1'603	1'768	1'502	1'570	1'483	1'424
Faillites requises	768	825	737	723	651	726
Dossiers successoraux	174	186	164	214	171	186

Au cours de cette dernière législature, les quelques fluctuations observées à la baisse n'ont pas entraîné une diminution perceptible du volume global de l'activité de la Justice de paix, laquelle demeure toujours autant sollicitée en matière de renseignements. Bien que cela n'apparaisse pas dans les statistiques, il convient d'observer que l'instruction des dossiers a tendance à devenir plus complexe, de plus en plus de successions présentant un caractère international.

**Conciliations obligatoires**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	558	1'452	1'264	978	1'311	1'242
Entrées	5'661	5'681	4'833	4'290	4'498	3'996
<b>TOTAL</b>	<b>6'219</b>	<b>7'133</b>	<b>6'097</b>	<b>5'268</b>	<b>5'809</b>	<b>5'238</b>
Sorties	4'767	5'869	5'119	3'957	4'567	4'272
Solde fin	1'452	1'264	978	1'311	1'242	966

L'ensemble de cette législature a vu à la fois, pour certaines années, une augmentation et une diminution du volume des affaires traitées.

Le nombre de jugements rendus a, quant à lui, augmenté dans de considérables proportions, passant ainsi de 536 en 1991 à 2512 en 1996, à la suite, notamment, d'une augmentation des compétences de la Justice de paix: depuis le 23 mars 1996, rappelons-le, elle peut désormais juger des causes dont la valeur litigieuse s'élève à F 8'000.- au maximum, au lieu de F 2'000.- auparavant.

**Conciliations volontaires**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	16	19	44	67	90	43
Entrées	166	77	136	102	96	63
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>96</b>	<b>180</b>	<b>169</b>	<b>186</b>	<b>106</b>
Sorties	163	52	113	79	143	69
Solde fin	19	44	67	90	43	37

Le nombre de ces demandes est resté relativement stable pendant toute la durée de cette législature, sauf en 1992 et 1996, où il a été observé une sensible tendance à la baisse.

**2.2.12 Le Tribunal de la jeunesse**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
En cours au 1 <sup>er</sup> janvier	137	337	179	191	270	337
Aff. nouvelles et aff. reprises	55	61	53	58	—	—
Affaires nouvelles	1'623	982	998	1'154	1'213	1'317
<b>TOTAL</b>	<b>1'815</b>	<b>1'380</b>	<b>1'230</b>	<b>1'403</b>	<b>1'483</b>	<b>1'654</b>
Affaires jugées	577	507	489	456	439	505
Total des sorties	1'478	1'201	1039	947	1'146	1'305
Solde fin	337	179	191	270	337	349

Les statistiques de 1991 à 1996 confirment l'augmentation des affaires de la juridiction depuis les trois dernières années.

Les causes portées à la connaissance du Tribunal de la jeunesse sont les délits et les crimes, mais aussi les contraventions contestées ou non payées dans les délais.

Ce qui est frappant, c'est d'abord l'augmentation des dessaisissements du juge des enfants qui est, de 1991 à 1996, de 80%. Les cas d'enfants déferés au TJ par dessaisissement du juge des enfants, en application des art 7 et 8 LJEA, donnent un travail considérable, tant à la brigade des mineurs, qu'au greffe de la juridiction, au juge concerné, puis aux équipes pluridisciplinaires, qui doivent quasi obligatoirement travailler en réseau avec de si jeunes mineurs.

Second point démontrant une forte augmentation: les arrestations préventives qui, de 1991 à 1996, révèlent une augmentation de 89%. Durant la même période, les mesures éducatives provisoires en milieu ouvert ont augmenté de 68%.

Les observations en milieu ouvert, depuis la création de l'Unité d'évaluation et d'orientation éducative du foyer des Ormeaux, continuent à augmenter. Le chiffre des observations en milieu fermé reste stable, étant précisé que la majorité d'entre elles ont eu lieu dans l'établissement vaudois de Valmont, pour un coût moyen de Frs 12'000.— le mois. Les observations en milieu fermé d'adolescentes ne peuvent se faire qu'à Valmont, car la Clairière n'est pas mixte.

Les observations en milieu fermé d'adolescents, dont la problématique psychologique ou psychiatrique paraît lourde, doivent aussi se faire à Valmont, car le Service médico-pédagogique, qui centralise les demandes d'expertise pour mineurs, est submergé.

En plus de ces observations à Valmont, qui ont le mérite d'avoir le double aspect socio-éducatif et d'expertise médicale, les expertises ordonnées par notre juridiction, hors les cas précités, restent stables.

Les placements provisoires demeurent stables entre 1991 et 1996. Quant aux placements institutionnels, c'est une augmentation de 53% qui est constatée, en comparant ces deux années.

Il est donc évident que le travail de la juridiction s'accroît et se complique. L'absence d'installation de système informatique (gestion informatisée des procédures, installation d'une base de données) rend le travail du greffe fastidieusement artisanal, inutilement compliqué et prenant un temps précieux, qui empiète sur d'autres activités importantes.

Les chiffres démontrent que la diminution de l'effectif de la brigade des mineurs est absolument inadéquat et aboutit déjà à des résultats navrants dans des enquêtes menées par des postes de gendarmerie de quartier, non spécialisés.

La mixité de la Clairière, qu'à chaque rapport d'activité le Tribunal de la jeunesse appelle de tous ses vœux, n'est

toujours qu'un rêve, malgré les promesses plus concrètes de ces derniers temps.

Le Tribunal de la jeunesse attire enfin l'attention des autorités compétentes sur le besoin urgent d'installation de l'informatique, sur la nécessité de conserver une brigade des mineurs forte et dont l'effectif doit être ramené rapidement à son état préexistant, voire augmenté, de même que sur la mixité de la Clairière, dont la réalisation devrait pouvoir se faire dans les meilleurs délais.

## 2.2.13 Le Ministère public

### 2.2.13.1 Statistiques globales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	2'812	3'032	3'363	3'132	1'695	2'396
Entrées	19'323	15'406	13'674	13'379	13'883	13'010
<b>TOTAL</b>	<b>22'135</b>	<b>18'438</b>	<b>17'037</b>	<b>16'511</b>	<b>15'578</b>	<b>15'406</b>
Sorties	19'103	15'075	13'905	14'816	13'182	12'887
Solde fin	3'032	3'363	3'132	1'695	2'396	2'519

Contrairement à certaines idées reçues, la criminalité constatée suit une lente diminution, illustrée par le nombre des procédures pénales nouvelles enregistrées depuis le début de la législature. S'il est vrai que, depuis 1992, certaines infractions mineures contre le patrimoine, dirigées contre inconnu, ne sont plus saisies au Parquet, il reste que la statistique est valable pour tous les délits et les crimes de quelque importance.

Cette diminution quantitative ne reflète pas cependant la nature des poursuites ouvertes. La volonté de consacrer plus d'énergie à la criminalité financière a entraîné un surcroît d'efforts pour des procédures complexes et la création de deux postes de procureurs plus spécialement chargés de suivre ces dossiers. Le Ministère public s'est également astreint à assumer lui-même toutes tâches qu'il pouvait s'abstenir de déléguer, d'où une forte diminution des ouvertures d'informations (-26,5% de 1991 à 1996) et des renvois au Tribunal de police (-54,8%). En contrepartie, les ordonnances prononcées par le Parquet ont augmenté fortement (+50,6) pendant la même période. C'est donc légitimement que le législateur a accepté d'augmenter d'une unité, dès juin 1996, l'effectif des substituts.

La statistique des évacuations fait apparaître une augmentation régulière des dossiers soumis au Procureur général. Les mesures prises dans ce domaine, notamment l'appui efficace de l'Office de logement social et de l'Office cantonal des personnes âgées, ont permis cependant d'éviter que les conséquences sociales de cette situation ne soient trop durement ressenties par les personnes concernées.

### 2.2.13.2 Détails des opérations

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'435	12'163	10'632	10'539	10'390	10'231
Procédures contre X enregistrées dans l'année	5'688	2'383	2'303	1'265	1'324	1'352
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année			509	828	1'390	768
<b>TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES</b> (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	<b>18'133</b>	<b>14'546</b>	<b>13'444</b>	<b>12'632</b>	<b>13'104</b>	<b>12'951</b>
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'559	2'917	3'139	2'633	1'700	2'396
<b>TOTAL DES PROCÉDURES</b>	<b>20'692</b>	<b>17'463</b>	<b>16'583</b>	<b>15'265</b>	<b>14'804</b>	<b>14'754</b>
Ouvertures d'informations	3'580	2'955	2'823	2'713	2'574	2'530
Ordonnances de condamnation	1'201	1'448	1'265	1'705	1'580	1'819
Renvois au Tribunal de police	3'846	3'091	2'747	2'303	1'830	1'738
Renvois à la Cour Correctionnelle	83	69	67	55	35	40
Renvois à la Cour d'assises	26	24	20	14	21	6
Renvois à d'autres autorités	265	351	310	461	535	520
<b>TOTAL DE CES OPÉRATIONS</b>	<b>9'001</b>	<b>7'938</b>	<b>7'212</b>	<b>7'251</b>	<b>6'575</b>	<b>6'753</b>
Classements avant instruction	13'331	10'176	9'453	10'476	9'294	9'138
Classements après instruction	1'256	965	819	779	824	710
<b>TOTAL DES CLASSEMENTS</b>	<b>14'587</b>	<b>11'161</b>	<b>10'272</b>	<b>11'215</b>	<b>10'118</b>	<b>9'848</b>
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	3'422	3'245	2'944	3'713	3'938	3'687

### 2.2.13.3 Exécution des jugements d'évacuation

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	426	469	490	521	512	505
Causes en cours au début de l'année	484	439	378	331	384	398
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>908</b>	<b>868</b>	<b>852</b>	<b>896</b>	<b>903</b>
Audiences convoquées	506	439	400	397	456	427
Jugements exécutés:						
- par la force publique	104	101	72	117	86	62
- par abandon des lieux	62	76	91	112	100	125
- volontairement	175	201	189	172	226	215
<b>TOTAL</b>	<b>341</b>	<b>378</b>	<b>352</b>	<b>401</b>	<b>412</b>	<b>402</b>
Requêtes retirées	130	152	185	67	61	100
Causes restant en cours	439	378	331	384	423	425

## 2.2.14 Les juges d'instruction

### 2.2.14.1 Procédures pénales

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	1'295	1'225	1'202	1'395	1'241	1'181
Entrées	3'702	3'077	2'893	2'780	2'689	2'741
<b>TOTAL</b>	<b>4'997</b>	<b>4'302</b>	<b>4'095</b>	<b>4'175</b>	<b>3'930</b>	<b>3'922</b>
Sorties	3'772	3'100	2'700	2'934	2'751	2'687
Solde fin	1'225	1'202	1'395	1'241	1'181	1'235

\* Les entrées comprennent 2'630 ouvertures d'information, les renvois et les disjonctions.

L'activité des juges d'instruction est très largement influencée par celle du Parquet, maître de l'action publique, ainsi que par celle de la police, à travers, notamment, les interpellations auxquelles cette dernière procède quotidiennement.

Par rapport à 1995, on observe une stabilisation du nombre des nouvelles procédures, alors que les cinq dernières années étaient marquées par une baisse régulière.

### 2.2.14.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, détentions administratives, cautionnements préventifs, demandes d'extradition (y compris réouvertures et nouv. dossiers)

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Solde début	198	177	145	203	223	203
Entrées	846	780	816	838	522	409
<b>TOTAL</b>	<b>1'044</b>	<b>957</b>	<b>961</b>	<b>1'041</b>	<b>745</b>	<b>612</b>
Sorties	867	812	758	818	542	403
Solde fin	177	145	203	223	203	209

Depuis 1995, une tendance à la baisse des commissions rogatoires est perceptible. Cela s'explique en grande partie par l'application du concordat sur l'entraide judiciaire et la coopération intercantonale en matière pénale, qui permet aux autorités judiciaires des autres cantons d'accomplir directement des actes de procédures à Genève.

Le nombre de personnes mises en détention demeure stable. A noter que les juges d'instruction n'ont plus compétence pour traiter les détentions administratives, cela depuis 1995.

### 2.2.14.3 Activités des juges d'instruction

	1991	1992	1993	1994	1995	1996
Procédures reçues (Renvois + ouvertures)	3'702	3'077	2'893	2'781	2'635	2'663
Commissions rogatoires reçues	496	479	520	538	514	394
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'470	2'183	2'398	2'286	2'208	2'229
Mandats d'amener décernés	347	249	214	208	196	188
Mandats d'amener exécutés	214	168	116	133	27	29
Mandats d'amener révoqués	112	165	194	175	183	141
Recherches de lieu de séjour	17	10	3	7	2	4
Personnes convoquées	27'829	25'154	25'713	23'942	24'565	21'041
Demandes d'extradition	21	22	22	19	15	14
Détentions administratives	322	279	274	276	68	0
Ordonnances de condamnation	991	947	1'077	1'159	950	957

\* \*

## **ANNEXES :**

**- Tableaux des magistrats**

**- Evénements de la vie judiciaire en 1996**

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE  
**COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 1996**

**ERRATUM**

A la suite d'une erreur de l'imprimeur, l'ensemble des dates du tableau du Pouvoir judiciaire, pages 25 à 33, ont été imprimées au format américain, soit : mois - jour - année.

## POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er JANVIER 1997

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)  
 non compris les 527 juges prud'hommes élus les 27 et 28 avril 1993  
 (cf. Arrêté du Conseil d'Etat du 5 mai 1993)

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC  9 magistrats de carrière	PROCUREUR GENERAL	54 1/4	Bernard BERTOSSA	12.09.42	01.06.90	01.06.72
	PROCUREURS	42 3/4	Jean-Louis CROCHET	24.05.48	01.06.96	01.06.90
			Christian COQUOZ	04.02.60	01.06.96	29.11.90
	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)					
SUBSTITUTS	38	Rosa-Delia MAILLART-ROMAY	27.12.44	01.06.96	01.06.96	
Bertrand SAUVIN		08.08.53	01.06.96	01.06.96		
Paola CAMPOMAGNANI-CALABRESE		05.03.63	01.06.96	01.06.96		
Marc OEDERLIN		05.06.63	01.06.96	01.06.96		
Daniel ZAPPELLI		11.01.64	01.06.96	01.06.96		
Petra FRENCH		15.05.64	01.06.96	01.06.96		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE CASSATION  10 magistrats non de carrière	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	57	Jacques DROIN Robert ROTH Alain ZWAHLEN Président en 1992 - 1994 Raymond COURVOISIER Jean-Charles KEMPF	03.08.26 18.09.52 26.09.51 07.06.37 27.04.31	01.10.92 07.05.92 01.06.84 01.04.94 01.06.96	01.06.72-31.08.91    23.10.64-30.04.96
	JUGES SUPPLEANTS		61 1/2	Pierre OEDERLIN Dominique PONCET Didier BROSSET Maurice SCHNEEBERGER Jean-Marie CRETZAZ	04.09.27 31.08.29 27.04.42 20.05.35 22.12.42	14.12.78 14.12.78 18.02.82 01.12.88 01.06.90
COUR DE JUSTICE  16 magistrats de carrière  20 magistrats suppléants + 1 à élire  11 magistrats assesseurs  47 magistrats + 1 à élire	PRESIDENT jusqu'au 31.05.1997 VICE-PRESIDENT jusqu'au 31.05.1997	49 1/2		Pierre HEYER Richard BARBEY Jean-Pierre PAGAN Président en 1990 - 1991 Pierre-Christian WEBER Président en 1991 - 1993 Pierre-Yves DEMEULE Président en 1993 - 1995 Antoinette STALDER Martine HEYER-BERTHET	09.11.43 31.05.43 31.08.40 25.03.41 24.12.43 19.07.44 04.09.44	01.08.86 01.11.85 17.09.81 24.02.83 12.09.85 01.07.90 01.09.91
				Stéphane GEIGER Marguerite JACOT DES COMBES Axel TUCHSCHMID Renate PFISTER-LIECHTI Michel CRIBLET Yves GRANDJEAN Louis PEILA Laura JACQUEMOUD-ROSSARI Christian MURBACH	21.01.46 22.04.50 12.06.41 04.09.51 27.07.51 25.08.53 19.02.54 28.02.57 30.05.51	01.01.92 01.10.93 01.09.94 01.07.95 01.06.96 01.06.96 01.06.96 01.06.96 01.01.97

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE	JUGES SUPPLEANTS	48 1/4	Claude MOREILLON	05.02.38	01.06.78	01.06.72-30.06.95 25.02.66-31.05.96
			Jean-Claude FIVAZ	13.05.36	06.11.81	
			Gérard MONTAVON	11.05.34	13.05.82	
			Vladimir VESELY	24.06.45	01.10.83	
			Jean-Pierre CARERA	06.08.48	01.06.84	
			Pierre-André MORAND	21.08.43	01.06.90	
			Benoît CHAPPUIS	03.12.56	04.05.91	
			Gilles STICKEL	10.05.51	01.01.94	
			Patrick BLASER	14.05.54	01.04.94	
			Dominique MARTIN-ACHARD	05.01.38	14.09.95	
			Christian REYMOND	15.08.34	01.06.96	
			Blaise GROSJEAN	09.03.50	01.06.96	
			Douglas HORNUNG	05.04.52	01.06.96	
			Guy STANISLAS	29.05.52	01.06.96	
			Arlane WEYENETH-WUARIN	27.10.52	01.06.96	
			Robert CRAMER	07.02.54	01.06.96	
			Maurizio LOCCIOLA	28.05.60	01.06.96	
Michel BERTSCHY	07.07.60	01.06.96				
Vincent JEANNERET	09.07.60	01.06.96				
Gabriel AUBERT	06.10.49	20.06.96				
démission 17.02.1997						
JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION		57 1/4	Pierre PACHOUD Charles BOSSON	14.03.37 11.02.42	01.06.96 01.06.96	
LES JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)						
ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires représentant les bailleurs		40	Daniel PERREN	31.03.46	01.02.85	
			Maya CRAMER	21.09.54	01.06.90	
		49	Isabelle RASTOLDO	05.10.64	26.01.96	
			Shirlin HATAM Mme	08.04.62	01.01.00	
			+ 1 à élire			
			Pierre SIDLER	12.06.35	10.05.85	
			Pierre-Antoine LAPP	12.04.47	10.05.85	
Jean-Marc SIEGRIST	30.03.56	16.10.87				
Pierre DAUDIN	19.04.45	01.06.90				
Mme Dominique DUCRET-BURGER	21.03.55	01.06.90				

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF  5 MAGISTRATS DE CARRIERE  5 MAGISTRATS SUPPLEANTS  10	PRESIDENTE VICE-PRESIDENT JUGES	47	Laure BOVY Dominique SCHUCANI Président en 1984-1986 et 1990-1992 Eliane BONNEFEMME-HURNI Présidente en 1994-1996 Philippe THELIN François PAYCHERE	28.09.46 23.09.39 14.08.48 16.07.55 03.11.58	01.05.93 01.07.82 01.11.89 01.06.96 01.06.96	01.05.93 01.07.82 31.01.75 01.06.90 13.02.95
	JUGES SUPPLEANTS		44 1/2	Nicolas PEYROT Philippe DE BOCCARD Yves BONARD Nathalie VIMIC Marlo-Dominique TORELLO	11.09.42 19.04.49 03.09.60 19.01.53 24.11.56	08.02.79 19.03.82 01.06.90 07.11.91 01.05.93
TRIBUNAL DES CONFLITS  2 MAGISTRATS (non de carrière)	PRESIDENT  PRESIDENT SUPPLEANT	41 1/4	Pierre-Martin ACHARD  François BUENSOD	25.06.54  12.11.56	24.03.94  01.06.96	Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
TRIBUNAL DE TERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE	PRESIDENT jusqu'au 31.05.1997	41 1/2	René REY	31.10.48	01.10.83	01.10.83	
	VICE-PRESIDENT jusqu'au 31.05.1997		Jean-Marc STRUBIN	29.02.56	01.09.91	01.04.86	
TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS	JUGES		Jean-Félix BAECHLER	18.08.34	20.12.68	22.06.62	
			Président en 1974-1976	Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.43	01.10.79	17.09.76
			Pierre CURTIN	16.04.55	01.09.89	25.03.83	
			Claude-Nicole NARDIN	15.06.56	01.06.90	01.07.85	
			Marie-Claude SERMIER	15.02.54	13.09.90	01.06.83	
			Chantal MANFRINI	10.05.51	01.10.90	01.04.86	
			Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.54	01.01.92	18.09.86	
			Sylvie WEGELIN	08.08.53	01.10.92	10.04.81	
			Susanne CASSANELLI	24.07.55	01.01.94	01.08.86	
			Jean RUFFIEUX	05.06.48	01.07.95	01.03.89	
			Pierre MARQUIS	16.08.54	01.06.96	01.03.86	
			Denis MATHEY	18.02.59	01.06.96	11.10.90	
Isabelle CUENDET	27.03.63	01.06.96	01.09.91				
17 magistrats de carrière	JUGES SUPPLEANTS	40 3/4	François CHAIX	08.08.64	01.06.96	18.02.94	
14 magistrats suppléants			Olivier DEFERNE	20.02.56	01.01.97	01.01.97	
28 magistrats assesseurs			Christian BUONOMO	21.10.53	01.06.84		
8 magistrats suppléants			Dominique HENCHOZ Mme	09.03.57	06.05.88		
67 magistrats			Jean-Charles SOMMER	23.05.48	01.06.90		
			Joslane STICKEL-CICUREL	06.02.50	01.06.90		
			Jacques ROULET	25.02.56	01.06.90		
			Lorella BERTANI	30.05.59	01.06.90		
			Lillane ZWAHLEN-STAMM	15.07.50	09.10.91		
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.64	01.08.93		
			Roland BURKHARD	29.06.56	09.11.95		
			Robert FIECHTER	12.11.52	01.06.96		
			Brigitte BESSON	18.03.54	01.06.96		
			Serge FASEL	28.01.57	01.06.96		
	Nathalie FUCHS-MAGNENAT	28.10.59	01.06.96				
	Diane SCHASCA	01.05.64	01.06.96				
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	68 1/4	Jacqueline WILLENER	25.05.27	01.06.78			
Jean-Jacques BERTA		09.02.26	01.04.90				
Jean-Claude DROZE		19.11.32	01.06.90				
Maurice SCHERRER		10.12.28	01.07.93				

FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DA CARRIERE
JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	59 3/4	Michel JÖRIMANN	11.03.39	01.06.72	
		Christiane MARFURT	01.08.37	01.06.75	
		Véréna CHARPIE	17.09.32	01.07.81	
		Albert LACHAVANNE	21.10.26	15.12.83	
		Albert CHAUFFAT jusqu'au 31.08.199	06.08.25	01.06.90	
		Jean GROB	17.07.36	01.06.92	
		Roman JUON	28.03.36	01.06.96	
		Michèle KUNZLER	14.12.61	01.06.96	
		Hélène BRAUN	04.07.35	01.09.97	
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS	représentant les locataires	Manfred RICHENBACHER	22.06.36	01.06.78	
		Willy MONNET	24.10.36	10.04.81	
		Jacqueline LARPIN	08.11.47	01.01.82	
		François DUCOMMUN	26.04.58	18.04.85	
		Gabrielle ANSALDO	21.07.28	01.06.90	
		Christianne PITTET-SMATI	02.08.54	01.06.90	
		Roland HAEBERLI	11.12.28	01.02.94	
	représentant les bailleurs	Marozia CARMONA FISCHER	23.09.62	09.11.95	
		Alberto VELASCO	30.07.47	26.01.96	
		Marie-Claire GUINAND	28.02.56	01.06.96	
		Eric ROSSIAUD	19.10.63	01.06.96	
		Christophe DULEX	20.09.64	01.06.96	
		Jacques PONCET	13.10.30	19.03.76	
Jean-Pierre BESSON	24.02.35	01.06.84			
Albert BLONDEL	20.03.36	01.06.84			
Michel PFENNINGER	16.02.27	18.04.85			
Jacques GRANGE	28.01.37	18.04.85			
Claude PILLET	19.01.33	17.02.71- 03.11.85 et dès 16.10.86			
Jean BORNAND	27.06.50	01.06.90			
Jean-Paul BART	02.09.51	01.04.91			
Claudio ROLLINI	13.05.63	04.06.92			
Mark MULLER	26.08.64	01.04.95			
François MICHELI	03.05.63	01.06.96			
Pierre BANNA	02.08.66	01.06.96			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
INSTRUCTION	PRESIDENT jusqu'au 31.05.2002 VICE-PRESIDENT jusqu'au 31.05.1998	42	Christine JUNOD	03.10.59	27.01.94	01.06.90
			* Daniel DUMARTHERAY	03.07.54	01.06.90	01.06.90
			Carole BARBEY	21.06.46	01.05.76	22.03.74
			Présidente en 1984-1986			
			Jean-Pierre TREMBLEY	10.04.47	01.09.79	01.01.76
			Président en 1986-1988			
			* Paul PERRAUDIN	10.12.51	01.07.85	25.02.83
			Claude-François WENGER	11.06.51	01.07.91	01.06.90
			Jacques DELIEUTRAZ	03.01.52	01.09.91	01.02.90
			Leonardo Malfanti	01.11.60	10.01.95	01.06.90
			Stéfane ESPOSITO	30.04.58	01.07.95	11.04.91
			* Georges ZECCHIN	17.11.57	01.07.95	01.07.95
			* Laurent KASPER-ANSERMET	14.11.46	01.06.96	18.04.85-31.05.90 et 13.04.92
			Cédric-Laurent MICHEL	11.02.66	01.06.96	01.02.95
			Michel-Alexandre GRABER	21.03.58	01.06.96	27.04.95
Daniel DEVAUD	31.10.52	01.06.96	01.06.96			
Marc TAPPOLET	01.06.60	01.06.96	01.06.96			
			* membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ			
	SUPPLEANTS		les juges et les juges suppléants du Tribunal de première Instance			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENTE	50 1/4	Anne-Françoise COMTE FONTANA	29.10.42	01.11.83	25.06.76
	JUGE		Jean-Nicolas ROTEN	20.05.50	01.06.96	01.11.89
	JUGES SUPPLEANTS	48	Sonia MUHLSTEIN Christine SAYEGH Henri NANCHEN Pierre GASSER	03.06.47 11.07.45 25.12.53 06.05.49	05.06.81 19.04.85 01.06.90 02.12.93	
2 magistrats de carrière 14 autres magistrats	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	60	Dr Jean-Maurice SEIGNE Dr Louis DAYER	12.02.45 21.09.28	01.06.90 12.10.95	
16 magistrats	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	58 3/4	Jacques Raymond RUFER Marianne MATHEZ-ROGUET	09.10.30 27.06.45	05.06.81 01.06.96	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	65 3/4	Dr Maurice MUHLETHALER jusqu'au 31.08.1997 Dr Michel HUGUENIN Dr Philippe SCHALLER Dr Jean-Pierre RESTELLINI	04.08.25 16.11.36 25.01.54 08.06.53	01.06.66 01.06.78 26.01.96 01.09.97	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	47 3/4	Jean-Jacques Marc SORMANI Madeleine PINGET René RIEDER	30.10.33 06.12.55 25.05.57	08.05.74 01.06.96 01.06.96	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX	PRESIDENT		Thierry LUSCHER	20.06.59	01.11.92	01.09.89
	VICE-PRESIDENTE		Fabienne PROZ JEANNERET	01.12.59	01.10.93	01.10.93
	JUGES	41 3/4	Yvette DAOUDI BEUCHAT	10.03.50	01.07.85	20.06.75
			Thierry WUARIN	30.12.50	01.06.96	01.06.96
4 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants	JUGES SUPPLEANTS		Birgit SAMBETH GLASNER	13.02.62	01.01.95	
8 magistrats		34 1/2	Christophe ZELLWEGER	06.08.62	01.02.95	
			Elisabeth GABUS-THORENS	06.08.59	12.10.95	
			Mireille GEORGE	08.03.65	12.10.95	

### RECAPITULATION

68 magistrats de carrière dont 25 femmes (36.76 %) âge moyen au 01.01.97 : 44 1/4 ans

116 autres magistrats dont 28 femmes (24.13 %) âge moyen au 01.01.97 : 48 ans  
+ 1 à élire

---

184 magistrats dont 53 femmes (28.80 %) âge moyen au 01.01.97 : 46 1/2 ans  
+ 1 à élire

## MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

### Situation au 1er janvier 1997

<u>Date d'entrée en fonction</u>		<u>Date d'entrée en fonction</u>	
22.06.1962	BAECHLER Jean-Félix	01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc
31.01.1969	WEBER Pierre-Christian	01.08.1986	CASSANELLI Suzanne
30.05.1969	PAGAN Jean-Pierre	18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie
04.06.1971	TUCHSCHMID Axel	01.09.1989	LUSCHER Thierry
30.06.1971	HEYER Pierre	01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas
01.06.1972	BERTOSSA Bernard	01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves	01.06.1990	CROCHET Jean-Louis
22.03.1974	BARBEY Carole	01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel
13.09.1974	GEIGER Stéphane	01.06.1990	JUNOD Christine
31.05.1975	BONNEFEMME-HURNI Eliane	01.06.1990	MALFANTI Leonardo
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.06.1990	THELIN Philippe
01.01.1976	TREMBLEY Jean-Pierre	01.06.1990	WENGER Claude
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	11.10.1990	MATHEY Denis
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	29.11.1990	COQUOZ Christian
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	11.04.1991	ESPOSITO Stéfane
16.09.1977	BARBEY Richard	01.09.1991	CUENDET Isabelle
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.04.85 au 31.05.90)
01.02.1980	MURBACH Christian	01.05.1993	BOVY Laure
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne
08.05.1981	CRIBLET Michel	18.02.1994	CHAIX François
01.07.1982	SCHUCANI Dominique	01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent
25.02.1983	PERRAUDIN Paul	13.02.1995	PAYCHERE François
25.02.1983	STALDER Antoinette	01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.07.1995	ZECCHIN Georges
25.03.1983	GRANDJEAN Yves	01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
01.06.1983	SERMIER Marie-Claude	01.06.1996	DEVAUD Daniel
01.09.1983	PEILA Louis	01.06.1996	FRENCH Petra
01.10.1983	REY René	01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrat du 01.06.72 au 31.12.77)	01.06.1996	OEDERLIN Marc
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.06.1996	SAUVIN Bertrand
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	01.06.1996	TAPPOLET Marc
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.06.1996	WUARIN Thierry
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
01.04.1986	MANFRINI Chantal	01.01.1997	DEFERNE Olivier

## MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

par rang d'âge

Situation au 1er janvier 1997

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
18.08.1934	BAECHLER Jean-Félix	31.10.1952	DEVAUD Daniel
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	08.08.1953	SAUVIN Bertrand
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	08.08.1953	WEGELIN Sylvie
25.03.1941	WEBER Pierre-Christian	25.08.1953	GRANDJEAN Yves
12.06.1941	TUCHSCHMID Axel	15.02.1954	SERMIER Marie-Claude
12.09.1942	BERTOSSA Bernard	19.02.1954	PEILA Louis
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel
31.05.1943	BARBEY Richard	13.07.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	16.08.1954	MARQUIS Pierre
09.11.1943	HEYER Pierre	16.04.1955	CURTIN Pierre
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	16.07.1955	THELIN Philippe
19.07.1944	STALDER Antoinette	24.07.1955	CASSANELLI Suzanne
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	20.02.1956	DEFERNE Olivier
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc
21.01.1946	GEIGER Stéphane	15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole
21.06.1946	BARBEY Carole	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
28.09.1946	BOVY Laure	17.11.1957	ZECCHIN Georges
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	30.04.1958	ESPOSITO Stéfane
24.05.1948	CROCHET Jean-Louis	03.11.1958	PAYCHERE François
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	18.02.1959	MATHEY Denis
14.08.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	20.06.1959	LUSCHER Thierry
31.10.1948	REY René	03.10.1959	JUNOD Christine
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.12.1959	PROZ JEANNERET
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	04.02.1960	COQUOZ Christian
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	01.06.1960	TAPPOLET Marc
30.12.1950	WUARIN Thierry	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
10.05.1951	MANFRINI Chantal	05.03.1963	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
30.05.1951	MURBACH Christian	27.03.1963	CUENDET Isabelle
11.06.1951	WENGER Claude-François	05.06.1963	OEDERLIN Marc
27.07.1951	CRIBLET Michel	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	15.05.1964	FRENCH Petra
10.12.1951	PERRAUDIN Paul	08.08.1964	CHAIX François
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent

## REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIERE

Situation au 1er janvier 1997

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Alliance de gauche</u>
<b>Ministère public</b> <i>substitués</i>	ZAPPELLI Daniel	BERTOSSA Bernard Procureur général  SAUVIN Bertrand	CROCHET Jean-Louis Procureur  OEDERLIN Marc FRENCH Petra	COQUOZ Christian Procureur  MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI- CALABRESE Paola		
<b>Cour de justice</b>	WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	HEYER Pierre STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine	BARBEY Richard TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate GRANDJEAN Yves	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian		
<b>Tribunal administratif</b>	BONNEFEMME- HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THELIN Philippe	
<b>Tribunal de première instance</b>	BAECHLER Jean-Félix MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre MATHEY Denis	REY Rey NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie CASSANELLI Suzanne CUENDET Isabelle DEFERNE Olivier	SERMIER Marie-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie CHAIX François	MANFRINI Chantal RUFFIEUX Jean		
<b>Instruction</b>	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques MALFANTI Leonardo	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine ZECCHIN Georges KASPER-ANSERMET Laurent MICHEL Cédric-Laurent	PERRAUDIN Paul ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude TAPPOLET Marc	DEVAUD Daniel
<b>Tribunal tutélaire / Justice de paix</b>	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			
<b>Tribunal de la jeunesse</b>		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
<b>Total : 68 magistrats</b>	14	17	18	15	3	1
<b>100 %</b>	20.59 %	25 %	26.47 %	22.06 %	4.41 %	1.47 %

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIERE  
NON COMPRIS  
LES JUGES PRUD'HOMMES  
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS  
LES JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS**

**Situation au 1er janvier 1997**

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	Hors parti
COUR DE JUSTICE suppléants	FIVAZ Jean-Ci. VESELY Vladimir MORAND Pierre BLASER Patrick HORNUNG Douglas BERTSCHY Michel JEANNERET-GROSJEAN Vincent	CARERA Jean-Pierre WEYENETH Ariane LOCCIOLA Maurizio	MOREILLON Claude CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles MARTIN-ACHARD Dominique REYMOND Christian AUBERT Gabriel GROSJEAN Blaise	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy		CRAMER Robert	
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain	DROIN Jacques	KEMPF Jean-Charles			ROTH Robert
suppléants	BROSSET Didier	CRETZAZ Jean-Marie	PONCET Dominique	OEDERLIN Pierre SCHNEEBERGER Maurice			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF suppléants	de BOCCARD Philippe	VIMIC Nathalie	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario-Dominique			
TRIBUNAL DES CONFLITS				BUENSOD François			MARTIN-ACHARD Pierre
1ERE INSTANCE et INSTRUCTION suppléants	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques FASEL Serge BESSON Brigitte		FUCHS MAGNENAT Nathalie	
TRIBUNAL DE POLICE assesseurs		DROZE Jean-Claude	SCHERRER Maurice	BERTA Jean-Jacques	WILLENER Jacqueline		
CHAMBRE D'ACCUSATION assesseurs	BOSSON Charles	PACHOUD Pierre					
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs suppléants		JORIMANN Michel JUON Roman	MARFURT Christiane	LACHAVANNE Albert CHAUFFAT Albert GROB Jean	CHARPIE Véréna	KUNZLER Michèle	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE suppléants	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
médecins			SEIGNE Jean-Maurice	DAYER Louis			
pédagogues		RUFER Jacques	MATHEZ Marianne				
médecins suppléants	HUGUENIN Michel	MUHLEHALER Maurice		SCHALLER Philippe			
pédagogues suppléants	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René					PINGET Madeleine	
JUSTICE DE PAIX suppléants	GEORGE Mireille	GABUS-THORENS Elisabeth	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
<b>TOTAL : 83</b>	18	18	20	19	2	4	2
<b>100 %</b>	21.68 %	21.68 %	24.10 %	22.90 %	2.41 %	4.82 %	2.41 %

## EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 1996

- 25.01.1996 Grand Conseil :
- Election de Mme Isabelle RASTOLDO à la fonction de juge assesseur représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers, en remplacement de M. Roland BURKHARD, élu juge suppléant au Tribunal de première instance.
  - Serment et entrée en fonction : 26 janvier 1996.
  - Election de M. Alberto VELASCO, ingénieur, à la fonction de juge assesseur, représentant les locataires, au Tribunal des baux et loyers, en remplacement de Mme Nicole CASTIONI JAQUET, démissionnaire.
  - Serment et entrée en fonction : 26 janvier 1996.
  - Election du Dr Philippe SCHALLER à la fonction de juge assesseur médecin, suppléant, au Tribunal de la jeunesse, en remplacement du Dr Louis DAYER, élu juge assesseur médecin titulaire à cette juridiction.
  - Serment et entrée en fonction : 25 janvier 1996.
- 26.01.1996 Grand Conseil :
- Loi modifiant LOJ quant à la collégialité à la Chambre des tutelles, appelée dès lors Tribunal tutélaire.
  - Entrée en vigueur : 23.03.96.
  - Loi modifiant LOJ (art. 10 A al. 1) exigeant le brevet d'avocat pour les juges de paix et au Tribunal tutélaire.
  - Entrée en vigueur : 23.03.96.
- 14.03.1996 Décès de
- M. Walter STAMPFLI (né le 29.02.1912), ancien greffier du Parquet du Procureur général et ancien juge de paix et à la Chambre des tutelles (01.06.72-31.05.77).
- 16.03.1996 Décès de
- M. René-Paul VALLOTON de VELEY (né le 15.06.1904), ancien juge assesseur suppléant au Tribunal de police et à la Chambre d'accusation (24.04.1966 au 31.05.1975).
- 29.03.1996 Ordre des avocats :
- Assemblée générale annuelle.
  - Election de Me Luc ARGAND, vice-bâtonnier, à la fonction de Bâtonnier, succédant à Me Pascal MAURER qui arrive au terme de sa charge, et de Me Benoît CHAPPUIS comme vice-bâtonnier.
  - Election comme membres du Conseil : MMes Pierre de PREUX, Anne REISER, Alain STEHLE et Maurice TURRETTINI.
  - Election de Me Shahram DINI comme secrétaire du jeune barreau.
  - La médaille Bellot a été remise à MMes François BRUNSCHWIG, ancien bâtonnier, Georges-F. PERREARD, Guy PLANTIN et Gérald BOURQUIN.
- 03.04.1996 Arrêté du Conseil d'Etat déclarant élus tacitement dès le 01.06.1996 (Elections générales ayant lieu tous les 6 ans), les magistrats de toutes les juridictions, sauf l'Instruction car il y avait 16 candidats pour 15 postes à pourvoir.

21.04.1996 Election, par le peuple, des magistrats de l'Instruction. N'est pas réélue, Mme Christine SORDET, qui se présentait sur sa propre liste. Sont réélus ou élus, présentés sur une liste commune de tous les partis politiques (entrée en fonction le 01.06.1996) :

Mme BARBEY Carole  
 MM. DELIEUTRAZ Jacques  
 DEVAUD Daniel (nouveau magistrat)  
 DUMARTHERAY Daniel  
 ESPOSITO Stéfane  
 GRABER Michel (substitut du PG)  
 Mme JUNOD Christine  
 MM. KASPER-ANSERMET Laurent (ancien juge d'instruction, et Procureur)  
 MALFANTI Leonardo  
 MICHEL Cédric-Laurent (juge de paix)  
 PERRAUDIN Paul  
 TAPPOLET Marc (nouveau magistrat)  
 TREMBLEY Jean-Pierre  
 WENGER Claude-François  
 ZECCHIN Georges

30.04.1996 Réception, au Club universitaire, en l'honneur de M. Jean-Charles KEMPF, ancien substitut du Procureur général, ancien juge d'instruction, ancien juge au Tribunal de première instance, juge et ancien Président de la Cour de justice, à l'occasion de sa retraite dès le 1er mai 1996 (limite d'âge). M. KEMPF a été élu juge à la Cour de cassation dès le 01.06.1996. Allocutions de MM. Gérard RAMSEYER, Président du Département de justice et police et des transports, Bernard BERTOSSA, Procureur général, Pierre HEYER, Président de la Cour de justice, et Luc ARGAND, Bâtonnier de l'Ordre des avocats. Réponse de M. KEMPF.

23.05.1996 Grand Conseil : Election des présidents et vice-présidents des juridictions, dès le 01.06.1996

<u>Juridiction</u>	<u>Président</u>	<u>Vice-président</u>	<u>Jusqu'au</u>
Cour justice	M. Pierre HEYER	M. Richard BARBEY	31.05.1997
Cour cassation	M. Jacques DROIN	M. Robert ROTH	31.05.1998
Trib. administratif	Mme Laure BOVY	M. Dominique SCHUCANI dès le 20.06.1996	31.05.1998
Trib. 1ère instance	M. René REY	M. Christian MURBACH	31.05.1997
Instruction	Mme Christine JUNOD jusqu'au 31.05.2002	M. Daniel DUMARTHERAY	31.05.1998
Tribunal tutélaire	M. Thierry LUSCHER	Mme Fabienne PROZ JEANNERET	21.05.1998

28.05.1996 Apéritif offert par M. Thierry TANQUEREL, Juge au Tribunal administratif, à l'occasion de son départ de la magistrature (plus candidat aux élections générales).

31.05.1996 Fin de mandat de M. André DUNANT, Juge au Tribunal de la jeunesse (plus candidat aux élections générales).

31.05.1996 Cérémonie d'assermentation à la cathédrale St-Pierre par le Grand Conseil des magistrats judiciaires. Discours de M. Jean-Luc DUCRET, Président du Grand Conseil, et de M. Bernard BERTOSSA, Procureur général.

- 20.06.1996 Prestation de serment des magistrats absents le 31.05.1996, soit :  
M. Dominique SCHUCANI, Vice-président du Tribunal administratif,  
M. Gabriel AUBERT, juge suppléant à la Cour de justice,  
Mme Nathalie VIMIC, juge suppléante au Tribunal administratif,  
Mme Marozia CARMONA FISCHER, juge assesseur au Tribunal des  
baux et loyers,  
M. Michel HUGUENIN, juge assesseur suppléant médecin au Tribunal  
de la jeunesse.
- 01.07.1996 Promotion de Mme Catherine BARDE, greffière-juriste adjointe du Tribunal administratif, à la  
fonction de greffière-juriste du Parquet.
- 01.07.1996 Promotion de Mme Quynh STEINER, greffière-juriste adjointe du Tribunal des baux et loyers, à  
la fonction de greffière-juriste de l'Instruction.
- 04.07.1996 Décès de M. Pierre JACCOUD, (né le 24.11.1905) ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats,  
ancien juge suppléant à la Cour de justice (de 1941 à 1958).
- 04.08.1996 Décès de M. Pierre RAISIN, ancien avocat et ancien maire de Genève (né en 1922), ancien  
juge suppléant au Tribunal de 1ère instance et de police (24.09.1965  
à 1967).
- 16.09.1996 Décès de Mme Angelica BRANDENBERGER (née en 1939), avocate.
- 02.10.1996 Tribunal fédéral : L'Assemblée fédérale élit juge fédéral, dès le 01.01.1997, M. Dominique  
FAVRE, juge à la Cour de justice, ancien substitut du Procureur général,  
ancien juge d'instruction et ancien juge et Président du Tribunal  
administratif.
- 11.10.1996 Réception, à la Cour de justice, en l'honneur de M. Dominique FAVRE, élu dès le 01.01.1997  
juge au Tribunal fédéral. Allocution de M. Richard BARBEY, Vice-  
président de la Cour, en l'absence du président, et réponse de M. Favre.
- 18.10.1996 Réception offerte par le Tribunal administratif à l'occasion de son 25ème anniversaire et de la  
parution d'un numéro spécial de la RDAF. Allocution de Mme Laure  
BOVY, présidente du Tribunal administratif, M. B. BERTOSSA,  
Procureur général et M. Jean-Philippe MAITRE, président du Conseil  
d'Etat.
- 07.11.1996 Election de M. Christian MURBACH, juge et Vice-président du Tribunal de première instance, à  
la fonction de juge à la Cour de justice, en remplacement de M.  
Dominique FAVRE, élu juge fédéral.  
Serment : 08.11.1996  
Entrée en fonction : 01.01.1997.
- 06.11.1996 Décès de Me Willy STAEHELIN, avocat.
- 15.11.1996 Association des magistrats : Assemblée générale.  
Membres du Comité : sont élus : Mme Renate PFISTER-LIECHTI, juge à  
la Cour de justice, M. Christian COQUOZ, Procureur et M. François  
CHAIX, juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M.  
Pierre-Yves DEMEULE, Président de l'association et juge à la Cour de  
justice, et de MM. Pierre MARQUIS et Jean-Marc STRUBIN, juges au  
Tribunal de première instance.

Président : est élu M. Jean-Louis CROCHET, Procureur, Vice-président de l'association, en remplacement de M. Pierre-Yves DEMEULE, juge à la Cour de justice.

05.12.1996 Grand Conseil : Election de M. Olivier DEFERNE, avocat et juge assesseur, représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers, à la fonction de juge au Tribunal de 1ère instance, dès le 01.01.1997, en remplacement de M. Christian MURBACH, élu dès cette date juge à Cour de justice  
Serment : 05.12.1996.

Election de M. Jean-Marc STRUBIN, juge au Tribunal de 1ère instance, à la fonction de Vice-président de cette juridiction, dès le 01.01.1997, en remplacement de M. Christian MURBACH, élu juge à la Cour de justice.

13.12.1996 Association des magistrats : le Comité répartit ainsi les tâches entre ses membres :  
Vice-présidente : Mme Renate PFISTER-LIECHTI, juge à la Cour de justice.  
Trésorier : M. Stefane ESPOSITO, juge d'instruction.  
Secrétaire : M. François CHAIX, juge au Tribunal de 1ère instance.

01.12.1996 Entrée en fonction de Mme Isabelle GIGON, comme adjointe administrative de l'administrateur du Palais, en remplacement de Mme Monique DESHUSSES, à la retraite dès le 01.01.1997.

19.12.1996 Réception à l'occasion du départ à la retraite anticipée de Mme Monique DESHUSSES.  
Allocutions de M. R. MAHLER, administrateur du Palais de justice,  
de M. C. BONARD, chef du service du personnel du DJPT  
et de M. B. SAUVIN, substitut du Procureur général.